AEROPORTS DE PARIS

Société Anonyme

291 boulevard Raspail
75675 PARIS CEDEX 14

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

ERNST & YOUNG Audit
1/2 place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris La Défense

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

AEROPORTS DE PARIS

Société Anonyme

291 boulevard Raspail
75675 PARIS CEDEX 14

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AEROPORTS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts liés au changement de présentation de la production immobilisée au sein du compte de résultat consolidé ;
- la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'évolution de l'information sectorielle à la suite de la mise en place d'un nouveau modèle de gestion s'appliquant à compter du 1er janvier 2015.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les bases d'établissement des états financiers, et notamment les éléments qui nécessitent de la part de la Direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et passifs, et ceux des produits et charges. Nous avons apprécié le caractère approprié des modalités retenues et des informations fournies par votre Groupe sur ces jugements, estimations et hypothèses, et nous nous sommes assurés de la correcte mise en œuvre des modalités retenues.
- Les notes 4.5 et 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent notamment les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation et de dépréciation des immobilisations corporelles. La note 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés présente la méthode de valorisation des immeubles de placement. Ceux-ci apparaissent sur une ligne spécifique du bilan consolidé et, conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique. La juste valeur de ces immeubles, dont le montant est indiqué en note 22 de l'annexe aux comptes consolidés, est fondée sur une approche mixte reposant sur les expertises et sur l'actualisation des flux de trésorerie générés par les actifs pour les biens non expertisés. Nous avons examiné les modalités retenues par votre Groupe pour ces évaluations et vérifié, sur la base des éléments disponibles, leur mise en œuvre et que les notes 21 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Les notes 4.7 et 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des titres mis en équivalence. Nous avons examiné les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur, ainsi que la cohérence des hypothèses utilisées et des prévisions de flux de trésorerie, et nous avons vérifié que les notes 18.2 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

- La note 4.19.4 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire en « Produits des activités ordinaires » dans le compte de résultat consolidé. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit	DELOITTE & ASSOCIES	
Jacques PIERRES	Thierry BENOIT	Olivier BROISSAND

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL 4
ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE..... 5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES..... 6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES..... 7

Sommaire détaillé des notes aux comptes consolidés

NOTE 1 Déclaration de conformité....8
NOTE 2 Remarques liminaires....9
NOTE 3 Comparabilité des exercices 9
NOTE 4 Règles et méthodes comptables 12
NOTE 5 Gestion du risque financier 21
NOTE 6 Gestion du capital....23
NOTE 7 Soldes intermédiaires de gestion....24
NOTE 8 Information financière comparative retraitée 25
NOTE 9 Information sectorielle....27
NOTE 10 Produit des activités ordinaires 31
NOTE 11 Autres produits opérationnels courants....33
NOTE 12 Achats consommés 33
NOTE 13 Coût des avantages du personnel....33
NOTE 14 Autres charges opérationnelles courantes 38
NOTE 15 Amortissements, dépréciations et provisions....39
NOTE 16 Autres produits et charges opérationnels....40
NOTE 17 Résultat financier 41
NOTE 18 Entreprises mises en équivalence 43
NOTE 19 Impôts....47
NOTE 20 Résultat par action....49
NOTE 21 Immobilisations incorporelles et corporelles 50
NOTE 22 Immeubles de placement....52
NOTE 23 Autres actifs financiers....54
NOTE 24 Clients et comptes rattachés....55
NOTE 25 Autres créances et charges constatées d'avance...55
NOTE 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie 55
NOTE 27 Capitaux propres 56
NOTE 28 Autres provisions 57
NOTE 29 Dettes financières 58
NOTE 30 Instruments financiers....60
NOTE 31 Autres passifs non courants 67
NOTE 32 Fournisseurs et comptes rattachés 67
NOTE 33 Autres dettes et produits constatés d'avance....67
NOTE 34 Flux de trésorerie 68
NOTE 35 Informations relatives aux parties liées....70
NOTE 36 Engagements hors bilan 72
NOTE 37 Honoraires des Commissaires aux comptes....73
NOTE 38 Liste des sociétés du périmètre de consolidation ...74
NOTE 39 Événements postérieurs à la clôture....77

1.1 Comptes consolidés et annexes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2015

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014*
Produit des activités ordinaires	**10**	**2 916**	**2 791**
Autres produits opérationnels courants	11	18	7
Achats consommés	12	(109)	(102)
Charges de personnel	13	(707)	(686)
Autres charges opérationnelles courantes	14	(920)	(904)
Dotations et dépréciations nettes de reprises	15	(471)	(442)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	18	60	73
Autres produits et charges opérationnels	16	-	(7)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)**		**787**	**730**
Produits financiers		47	40
Charges financières		(153)	(155)
Résultat financier	**17**	**(106)**	**(115)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	18	6	(2)
Résultat avant impôt		**687**	**613**
Impôts sur les résultats	19	(256)	(210)
Résultat net des activités poursuivies		**431**	**403**
Résultat de la période		**431**	**403**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1	1
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		**430**	**402**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
Résultat de base par action (en euros)	20	4,35	4,07
Résultat dilué par action (en euros)	20	4,35	4,07
Résultats des activités poursuivies par action attribuables aux propriétaires de la société mère			
Résultat de base par action (en euros)	20	4,35	4,07
Résultat dilué par action (en euros)	20	4,35	4,07

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrits en note 8*

** *Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles*

État du résultat global

(en millions d'euros)	2015	2014*
Résultat de la période	**431**	**403**
Ecarts de conversion	2	1
Eléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt	12	(3)
Eléments recyclables en résultat	**14**	**(2)**
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement	16	(40)
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées	-	(1)
Eléments non recyclables en résultat	**16**	**(41)**
Résultat global total pour la période	**461**	**360**
Résultat global total pour la période attribuable		
aux participations ne donnant pas le contrôle	1	1
aux propriétaires de la société mère	460	359

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrits en note 8*

État consolidé de la situation financière

Actifs

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	21	104	82
Immobilisations corporelles	21	5 953	5 928
Immeubles de placement	22	503	443
Participations dans les entreprises mises en équivalence	18	1 234	1 180
Autres actifs financiers non courants	23	181	155
Actifs d'impôt différé	19	2	1
Actifs non courants		**7 977**	**7 789**
Stocks		18	14
Clients et comptes rattachés	24	510	525
Autres créances et charges constatées d'avance	25	110	78
Autres actifs financiers courants	23	67	99
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	1 729	1 266
Actifs courants		**2 434**	**1 982**
Actifs détenus en vue de la vente	3	24	21
Total des actifs		**10 435**	**9 792**

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Capital	27	297	297
Primes liées au capital	27	543	543
Actions propres	27	(24)	-
Résultats non distribués	27	3 390	3 239
Autres éléments de capitaux propres	27	(81)	(100)
Capitaux propres - part du Groupe		**4 125**	**3 979**
Participations ne donnant pas le contrôle	27	1	1
Total des capitaux propres		**4 126**	**3 980**
Emprunts et dettes financières à long terme	29	4 426	4 079
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	13	426	452
Autres provisions non courantes	28	53	62
Passif d'impôt différé	19	231	200
Autres passifs non courants	31	117	116
Passifs non courants		**5 253**	**4 909**
Fournisseurs et comptes rattachés	32	455	322
Autres dettes et produits constatés d'avance	33	458	391
Emprunts et dettes financières à court terme	29	75	116
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	13	15	20
Autres provisions courantes	28	30	28
Passif d'impôt exigible	19	23	26
Passifs courants		**1 056**	**903**
Total des capitaux propres et passifs		**10 435**	**9 792**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)*		**787**	**730**
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	34	356	350
Produits financiers nets hors coût de l'endettement		8	6
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt		**1 151**	**1 086**
Variation du besoin en fonds de roulement	34	**83**	**25**
Impôts sur le résultat payés		(231)	(198)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**1 003**	**913**
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et entreprises associées	34	5	-
Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	34	-	(24)
Investissements corporels et incorporels	34	(526)	(407)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		72	(38)
Acquisitions de participations non intégrées	34	(49)	(5)
Variation des autres actifs financiers		(5)	(7)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles		6	-
Dividendes reçus	34	59	45
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		**(438)**	**(436)**
Subventions reçues au cours de la période		4	-
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres		(24)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	27	(311)	(183)
Encaissements provenant des emprunts à long terme		507	496
Remboursement des emprunts à long terme		(178)	(462)
Intérêts payés		(125)	(172)
Produits financiers encaissés		28	53
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**(99)**	**(268)**
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		**466**	**209**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		1 262	1 053
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	26	1 728	1 262

* *Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles*

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres			Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
					Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Réserve de juste valeur			
Situation au 01/01/2014 (publié)	**297**	**543**	**-**	**3 024**	**-**	**(60)**	**(2)**	**3 802**	**-**	**3 802**
Résultat de la période				402				402	1	403
Autres éléments de capitaux propres				(5)	1	(40)	1	(43)	-	(43)
Résultat global - 2014	**-**	**-**	**-**	**397**	**1**	**(40)**	**1**	**359**	**1**	**360**
Dividendes				(183)				(183)		(183)
Autres variations				1				1		1
Situation au 31/12/2014	**297**	**543**	**-**	**3 239**	**1**	**(100)**	**(1)**	**3 979**	**1**	**3 980**

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Résultats non distribués	Autres éléments de capitaux propres			Part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
					Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Réserve de juste valeur			
Situation au 01/01/2015	**297**	**543**	**-**	**3 239**	**1**	**(100)**	**(1)**	**3 979**	**1**	**3 980**
Résultat de la période				430				430	1	431
Autres éléments de capitaux propres				11	2	16	1	30		30
Résultat global - 2015	**-**	**-**	**-**	**441**	**2**	**16**	**1**	**460**	**1**	**461**
Mouvements sur actions propres			(24)					(24)		(24)
Dividendes				(311)				(311)		(311)
Autres variations*				21				21	(1)	20
Situation au 31/12/2015	**297**	**543**	**(24)**	**3 390**	**3**	**(84)**	**-**	**4 125**	**1**	**4 126**

Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés sont commentés en note 27

** Les autres variations correspondent à la contrepartie de la charge relative au plan d'actionnariat salarié (cf. note 16)*

NOTE 1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2015 ont été établis en conformité avec les normes « IFRS » (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015 et non encore approuvées par l'Union européenne n'a pas d'incidence significative sur les comptes du groupe Aéroports de Paris.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

NOTE 2 Remarques liminaires

Les comptes du groupe Aéroports de Paris au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16 février 2016. Ces comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 3 mai 2016.

Aéroports de Paris (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

Nom de la société mère : Aéroports de Paris

Siège social : 291, boulevard Raspail – 75014 Paris

Forme juridique : Société anonyme au capital de 296 881 806 euros

SIREN : 552 016 628 RCS Paris

Les actions Aéroports de Paris se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Le titre Aéroports de Paris est coté à l'Euronext Paris Compartiment A.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ont établi leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre 2015, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date.

Aéroports de Paris détient et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne : Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Sur ces plates-formes, il met à la disposition des passagers, des compagnies aériennes et des opérateurs de fret et de courrier des installations et leur offre une gamme de services adaptée à leurs besoins.

NOTE 3 Comparabilité des exercices

3.1 Événements significatifs

Signature du Contrat de Régulation Economique 2016-2020

Aéroports de Paris et l'Etat ont formellement signé le 31 août 2015 le Contrat de Régulation Economique portant sur la période 2016-2020. Les principales caractéristiques de ce contrat, dont l'économie a été arrêtée le 29 juillet 2015, ont été présentées dans le communiqué de presse publié le 29 juillet 2015 et disponible sur le site internet www.aeroportsdeparis.fr.

L'équilibre trouvé confirme la stratégie industrielle d'Aéroports de Paris au service de la place de Paris et plus largement du secteur aérien. Confronté à la crise de ce secteur en Europe, aux mutations de ses principaux acteurs, à l'accentuation de la pression concurrentielle des aéroports et aux nouveaux comportements de consommation, Aéroports de Paris doit continuellement améliorer la compétitivité de ses plates-formes.

Pour faire face à ces nouveaux défis, le nouveau contrat pour 2016-2020 prévoit sur la base d'un périmètre de régulation inchangé :

- un plan d'investissements de 3 milliards d'euros ;
- une stratégie client ambitieuse basée sur une démarche d'offres de services personnalisés ;
- une nouvelle structure tarifaire pour se repositionner favorablement face à la concurrence ;
- un objectif de rémunération des capitaux investis sur le périmètre régulé de 5,4% à l'horizon 2020.

Le Contrat de Régulation Economique 2016-2020 est accessible sur le site internet du Groupe : www.aeroportsdeparis.fr.

Aéroports de Paris, VINCI Airports et Astaldi ont présenté la meilleure offre pour la mise en concession de l'aéroport international de Santiago du Chili

Réunis au sein du consortium nommé Nuevo Pudahuel, Aéroports de Paris Management (45% du consortium), VINCI Airports (40%) et Astaldi (15%) ont été retenus par le gouvernement Chilien comme ayant présenté la meilleure offre pour la mise en concession de l'aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili, 6ème aéroport d'Amérique du Sud avec 16,1 millions de passagers accueillis en 2014, dont près de la moitié de passagers internationaux.

Le projet comporte l'exploitation et le développement de l'aéroport. L'offre financière est fixée à 77,56 % exprimant la proportion des revenus annuels de la concession reversée au gouvernement. En application du contrat de concession, qui est entré en vigueur le 1er octobre 2015, le consortium Nuevo Pudahuel a pour missions principales :

- la rénovation des installations existantes avec le réaménagement et l'extension du terminal actuel ;
- le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m², qui portera la capacité de l'aéroport à 30 millions de passagers, extensible au-delà de 45 millions ;
- l'exploitation sur toute la durée de la concession (20 ans) de l'ensemble des infrastructures : terminal existant et nouveau terminal, parkings et futurs développements immobiliers.

Les travaux de construction seront réalisés par VINCI Construction Grands Projets (50% du groupement Conception-Construction) et Astaldi (50%).

Le décret d'adjudication de la concession de l'aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili a été publié le 21 avril 2015 au journal officiel chilien[1]. Par conséquent, le consortium *Nuevo*

[1] http://www.diariooficial.interior.gob.cl/versiones-anteriores/do/20150421/

Pudahuel formé par Aéroports de Paris Management, VINCI Airports et Astaldi voit ses missions d'études et de préparation à l'exploitation débuter immédiatement. Il sera détenteur du droit à opérer l'aéroport international Arturo Merino Benitez de Santiago du Chili pour une durée de 20 ans à compter du 1er octobre 2015.

Nouveau modèle de gestion

Afin de simplifier la lisibilité de la performance par secteur opérationnel et d'optimiser l'allocation des échanges internes, Aéroports de Paris a mis en place un nouveau modèle de gestion s'appliquant à compter du 1er janvier 2015. Ce nouveau modèle consiste en :

- une présentation du compte de résultat par nature pour l'ensemble des revenus et des coûts ;
- une révision et une simplification de l'allocation des revenus et des coûts des activités transversales ;
- une révision et une simplification de l'allocation des frais généraux par secteur.

Par ailleurs, le principal autre changement opéré réside dans la compensation directe de la production immobilisée (précédemment comptabilisée entre le chiffre d'affaires et les charges) en diminution des coûts concernés. Au 31 décembre 2014, la production immobilisée qui s'élevait à 79 millions, est dorénavant répartie en diminution des frais de personnels et autres coûts.

Les impacts de ces changements sont présentés en note 8 et note 9.

Cession du siège social

Le Groupe a conclu en mars 2015 un acte de vente portant sur son siège social situé à Paris. Cet acte prévoit un transfert de propriété différé en date du 1er juillet 2016. Au 31 décembre 2015, la valeur des actifs liés au siège qui a été reclassée en actif destiné à être cédé s'élève à 23 millions d'euros.

Gare du Grand Paris à Orly

Dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. Ce projet permettra d'améliorer la connectivité de la plateforme d'Orly à Paris et ses alentours.

A ce titre, deux conventions ont été signées entre la Société du Grand Paris (SGP) et Aéroports de Paris en 2015 dont la description est donnée en note 35.

Aéroports de Paris et Select Service Partner créent une co-entreprise "EPIGO" pour l'aménagement, l'exploitation et le développement de points de vente de "restauration rapide"

Au terme d'une consultation publique, Aéroports de Paris a retenu Select Service Partner le 21 avril 2015 en vue de la création d'une co-entreprise destinée à aménager, exploiter et développer des points de vente de restauration rapide.

A travers cette société commune, l'ambition d'Aéroports de Paris est d'améliorer encore l'accueil et les services proposés aux passagers, qui disposeront ainsi d'une offre diversifiée et renouvelée (boulangeries à la française, coffee shop, enseignes de fast casual, asiatiques et bars). Cette nouvelle entité appelée EPIGO, dont l'activité devrait débuter à compter du 1er février 2016, est détenue à parts égales entre Aéroports de Paris et Select Service Partner et exploitera pour une durée de 9 ans, plus de 30 points de vente notamment sur les terminaux 2E (hall K et hall L), 2F, 1 et 3 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Sa constitution a reçu l'accord des Autorités Européennes de la Concurrence en septembre 2015.

3.2 Financement

3.2.1 Émission d'emprunt obligataire

En juillet 2015, Aéroports de Paris a émis un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à 1,5 % et a une date de remboursement fixée au 24 juillet 2023 (note 29). Le produit net de l'émission des obligations est destiné au financement des besoins d'investissements.

3.2.2 Remboursements d'emprunts

En juillet 2015, Aéroports de Paris a remboursé 166 millions d'euros au titre d'un emprunt d'une valeur nominale de 208 millions d'euros, arrivé à échéance.

3.3 Changements de méthodes comptables

Les états financiers du Groupe sont établis en conformité avec les normes "IFRS" (International Financial Reporting Standards) et les interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception de ceux relatifs à la nouvelle interprétation IFRIC 21 sur la comptabilisation des taxes et aux nouveaux amendements de normes "Améliorations Annuelles 2011-2013" applicables obligatoirement en 2015 et qui n'ont pas été appliqués par anticipation antérieurement.

Ces nouveaux textes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables en 2015 mais qui devrait l'être de manière obligatoire ultérieurement :

- IFRS 15 – Revenus provenant de contrats avec des clients (publié en mai 2014). Cette norme remplacera les normes IAS 18, Produits des activités ordinaires et IAS 11, Contrats de construction. Cette norme devrait être d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- IFRS 9 – Instruments financiers (publiée en juillet 2014). Ce texte porte sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Cette norme remplacera la norme IAS 39, Instruments financiers ; elle devrait être d'application obligatoire pour les exercices 2018 et suivants sous réserve de son adoption par l'Europe ;
- Amendements IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des coentreprises (publiés en mai 2014) ;
- Amendements IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables (publiés en mai 2014) ;

- Amendements Améliorations des IFRS 2012-2014 (publiés en septembre 2014) ;
- Amendements IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir (publiés en décembre 2014) ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies, cotisations versées par les membres du personnel (publiés en novembre 2013) ;
- Amendements au titre des Améliorations Annuelles 2010-2012 (publiés en décembre 2013).

Le Groupe examine les normes IFRS 15 et IFRS 9 afin de déterminer leurs impacts sur les états financiers consolidés et les conséquences pratiques. S'agissant des autres textes mentionnés ci-avant, ils ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

3.4 Évolution du périmètre de consolidation

3.4.1 Modifications en 2015

Les mouvements de périmètre de l'exercice sont les suivants :

- Création de la Fondation d'entreprise Aéroports de Paris ;

  Après plus de 10 ans d'existence, sous l'égide de la Fondation de France, et plus de 690 projets soutenus, le Groupe Aéroports de Paris a décidé de créer sa propre Fondation d'Entreprise, une nouvelle équipe étant mise en place pour relever ce nouveau défi.

  Acteur économique majeur de la Région Ile-de-France, Aéroports de Paris est un partenaire engagé et tourné vers l'avenir, à l'image de ses salariés, très impliqués dans le monde associatif et solidaire.

  La Fondation Aéroports de Paris doit aider à construire le monde de demain. C'est pourquoi elle soutiendra la dynamique des territoires proches des aéroports, mais également amplifiera l'engagement citoyen de l'entreprise en soutenant spécifiquement des projets de lutte contre l'illettrisme.

- Le 5 mai 2015, Aéroports de Paris SA a exercé la promesse d'achat qui lui a été consentie par G3S et portant sur 20% du capital et des droits de vote d'Alyzia Holding pour un montant de 10 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, les titres d'Alyzia dont la valeur nette s'élevait à 1 million d'euros avaient été reclassés en actifs destinés à être cédés. Le résultat de la cession présenté sur la ligne "résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles" s'élève à 9 millions d'euros ;
- Prise de participation par Aéroports de Paris Management à hauteur de 45% dans la société chilienne Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP) (cf.§3.1) ;
- Création de la société EPIGO contrôlée conjointement par Aéroports de Paris SA et SSP (cf. §3.1) ;
- La filiale Hub Safe Régions a été constituée en 2014 dans le cadre du développement des marchés de sûreté en province et a remporté en avril 2015 le marché de sûreté de l'aéroport de Nantes Atlantique. Il a été proposé en mai 2015 de dédier cette entité juridique à ce marché, et par cohérence d'en modifier la dénomination sociale en Hub Safe Nantes (détenue à 100%) ;

  Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite du développement d'Hub Safe (réponse aux appels d'offre des aéroports régionaux), une nouvelle filiale a été créée en août 2015 portant le nom de Hub Safe Régional (détenue à 100%).

- Fusion par absorption au 30 décembre 2015 de la société Tank International Lux par Aéroports de Paris SA ;

3.4.2 Rappel des mouvements de périmètre 2014

L'exercice 2014 avait enregistré les mouvements de périmètre significatifs suivants :

- la société CDG Express Etudes est entrée fin mai 2014 dans le périmètre de consolidation d'Aéroports de Paris qui détient un pourcentage d'intérêts de 33,33 % ;

  Cette entité est une société contrôlée conjointement par l'Etat français, Réseau Ferré de France et Aéroports de Paris. Elle a pour objet de réaliser ou faire réaliser toutes les études nécessaires en vue de la réalisation du projet CDG Express.

- Création des sociétés Hub Safe Régions et Hub Safe Training détenus à 100 % par Hub Safe en août 2014 ;
- prise de participation par ADP Ingénierie à hauteur de 100 % dans la société chinoise ADPi Architects and Engineers Design Co ;
- liquidation d'ADPI Russia, société détenue à 100 % par ADPI jusqu'en novembre 2014 ;
- déconsolidation de Bolloré Télécom suite à une dilution, l'augmentation de capital de Bolloré Télécom n'ayant pas été suivie par la filiale Hub One ;
- prise de participation par Société de Distribution Aéroportuaire à hauteur de 100 % dans la société MZLZ Retail Ltd (SDA Zagreb), filiale à 50 % d'Aéroports de Paris ;
- prise de participation de TAV Airports à hauteur de 40 % dans la société croate AMS – Airport Management Services d.o.o (OSC) détenue depuis 2013 par Aéroports de Paris Management portant son pourcentage d'intérêt dorénavant à 75,16 % ;
- en novembre 2014, Aéroports de Paris SA a exercé son option d'achat de titres Roissy Continental Square détenus par General Electric pour un montant de 23 millions d'euros. Le pourcentage d'intérêt détenu par Aéroports de Paris SA n'a cependant pas changé dans la mesure où il a été anticipé dès 2009 lors de la conclusion d'un put et call croisé.

NOTE 4 Règles et méthodes comptables

4.1 Base d'établissement des états financiers

Les états financiers sont principalement basés sur le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés comme étant disponibles à la vente dont la comptabilisation suit le modèle de la juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations effectuées concernent essentiellement les :

- Régimes de retraite, indemnités de cession de service et autres avantages postérieurs à l'emploi (norme IAS 19) (note 13) ;
- Tests de perte de valeur des actifs non courants (norme IAS 36) (§4.7) et des participations mises en équivalence (norme IAS 28) (note 18.2) ;
- Les provisions pour risques et litiges (norme IAS 37) (§4.17) et
- La juste valeur des immeubles de placement (norme IAS 40) présentée en annexe (§4.6 et note 22).

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

4.2 Principes de consolidation

4.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les actifs et passifs de la société Aéroports de Paris ainsi que ceux de ses filiales :

- les filiales contrôlées de manière exclusive par le Groupe, notamment celles dont la société mère détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote, sont incluses dans les états financiers consolidés en additionnant, ligne à ligne, les actifs, passifs, produits et charges. La part attribuable aux intérêts minoritaires est présentée séparément au compte de résultat et au sein des capitaux propres du bilan. Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse ;
- lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuel résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier disponible à la vente, en fonction du niveau d'influence conservé.

Les participations dans des entreprises contrôlées conjointement et celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (§4.8). Selon cette méthode, la participation est comptabilisée :

- initialement au coût d'acquisition (y compris les frais de transaction) ;
- puis est augmentée ou diminuée de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments des capitaux propres de l'entité détenue. La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence est comptabilisée dans le résultat du Groupe sur une ligne spécifique soit au sein du résultat opérationnel soit après le résultat opérationnel selon la nature de la participation (note 18.1). La quote-part du Groupe dans les variations de réserve est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou en diminution des capitaux propres, si la variation de réserves est liée à une transaction de rachat par l'entité associée d'intérêts minoritaires de sa filiale. Les distributions de dividendes des entreprises mises en équivalence viennent réduire la valeur de la participation.

En cas d'indice de perte de valeur d'une participation mise en équivalence, un test de dépréciation est réalisé et une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité de la participation devient inférieure à sa valeur comptable. L'écart d'acquisition lié à une société mise en équivalence est inclus dans le coût d'acquisition de la participation et n'est donc pas testé pour dépréciation de manière séparée.

Tous les comptes réciproques et transactions entre les sociétés intégrées globalement sont entièrement éliminés. S'agissant des résultats internes réalisés avec des entreprises associées et coentreprises, ils sont éliminés à hauteur de la part d'intérêt du Groupe dans ces entreprises (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc.).

4.2.2 Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Cette méthode consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé :

- à l'actif, en écart d'acquisition si cette différence est positive ;
- au compte de résultat en autres produits opérationnels si cette différence est négative.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est offert transaction par transaction.

En cas d'option de vente (put) détenus par les minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes. La dette liée au put est évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice. Les variations ultérieures d'estimation de cette dette sont comptabilisées :

- en capitaux propres part du Groupe pour le changement estimé du prix d'exercice du put ;
- en charges financières à hauteur de l'effet de désactualisation.

Toute variation de pourcentage d'intérêts ultérieurs ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

4.3 Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.3.1 Conversion des états financiers des filiales, co-entreprises et entreprises associées étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et charges du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis à un cours approchant les cours de change aux dates de transactions ;
- les écarts de change en résultant sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont portés au bilan dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Aucune société du périmètre de consolidation n'est située dans une économie hyper inflationniste.

4.3.2 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées comme suit :

- lors de leur comptabilisation initiale, les transactions en devises sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction ;
- à chaque clôture, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture, les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique demeurent convertis au cours de change initial et les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée ;
- les écarts résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont portés en résultat dans les charges financières nettes.

4.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les écarts d'acquisition correspondant aux écarts positifs dégagés lors de regroupements d'entreprises conformément aux principes exposés au §4.2.2 ci-dessus, diminués du cumul des pertes de valeur ;
- les logiciels informatiques évalués à leur coût d'acquisition ou de production et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation allant de 4 à 10 ans selon les cas ;
- des droits d'usage sont amortis au cas par cas selon leur durée d'utilité.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend exclusivement de la main-d'œuvre directe.

Depuis le 1er janvier 2009, les coûts d'emprunt sont capitalisés au titre des actifs éligibles.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation estimée :

Logiciels brevets licences	4 à 10 ans
Aérogares et parcs souterrains	30 à 50 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

Pour la détermination des dotations aux amortissements, les immobilisations corporelles sont regroupées par composants ayant des durées et des modes d'amortissement identiques.

Les terrains ne donnent pas lieu à amortissement.

Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les immeubles de placement portés sur une ligne spécifique du bilan (cf. §4.6 ci-après).

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de décomptabilisation de l'actif.

4.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par Aéroports de Paris pour ses besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste Immobilisations corporelles.

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par Aéroports de Paris pour ses besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

La juste valeur des immeubles de placement, dont le montant est indiqué en note 22.2 de la présente Annexe, est basée sur une valeur appréciée par des cabinets indépendants d'expertise immobilière pour 88 % de sa valeur totale comprenant les réserves foncières, et pour 94 % de sa valeur totale, hors réserves foncières.

La totalité des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris a été expertisée sur les plateformes de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle ; plus de 90% de ceux de Paris-Le Bourget a également été valorisée par des experts indépendants.

Les terrains loués ont été valorisés sur la base d'une approche mixte reposant sur des expertises pour 94 % des terrains. Les 6 % de terrains non expertisés sont appréciés par une méthode de capitalisation à l'infini des loyers, considérant que la durée de la location est indéfinie et que le flux de trésorerie peut être actualisé à perpétuité.

La valorisation des réserves foncières et les terrains à convertir a été réalisée en interne. Elle résulte du produit de leur valeur de marché théorique au mètre carré par la surface en mètres carrés disponible, auquel est appliquée une décote correspondant au coût de la non-cessibilité du terrain et au coût de portage. Le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie correspond au coût du capital de sociétés comparables et ayant une activité immobilière diversifiée.

4.7 Dépréciations d'actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks, les actifs d'impôt différé et les immeubles de placements, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif ou une entité génératrice de trésorerie ait subi une perte potentielle de valeur. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, un test de dépréciation est réalisé à chaque date de clôture. Pour les autres immobilisations corporelles et incorporelles, un test est réalisé en cas de survenance d'un indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

4.7.1 Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

4.7.2 Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8 Participations dans des entreprises contrôlées conjointement en vertu d'un accord contractuel

Conformément au principe exposé au §4.2.1, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est classée sur une ligne identifiée du compte de résultat, intégrée au résultat opérationnel.

Les résultats des participations présentés au sein des résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles le sont pour les raisons suivantes :

- l'activité est rattachable aux segments opérationnels ;
- des projets de coopération industrielle et/ou commerciale ont été mis en place ;
- le groupe Aéroports de Paris participe à la prise de décisions opérationnelles au sein de ces sociétés ;
- l'activité et la performance de ces entreprises font l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier tout au long de l'exercice.

Cette présentation est cohérente avec celle d'autres opérateurs en Europe et reflète l'implication du Groupe dans la conduite de ces entreprises dont l'activité et la performance font l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier tout au long de l'exercice.

4.9 Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

A la date de comptabilisation initiale, le Groupe détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39 :

- actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à leur échéance.

Aéroports de Paris n'a pas de placements détenus jusqu'à leur échéance.

4.9.1 Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme.

Il s'agit pour le Groupe :

- de la trésorerie et équivalents de trésorerie qui comprennent les disponibilités, les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de six mois au plus au moment de leur date d'acquisition. Les placements de plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan ;
- des instruments financiers dérivés non qualifiés comptablement de couverture pour lesquels les justes valeurs sont positives.

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat.

4.9.2 Prêts et créances

Il s'agit notamment des créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associés, des prêts à long terme au personnel, des dépôts et cautionnements et des créances clients.

Ces prêts et créances sont valorisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. La juste valeur correspond à la valeur nominale lorsque l'échéance de paiement n'est pas significative.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Ces créances sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

4.9.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit pour le Groupe des titres de participations non consolidés. A chaque clôture périodique, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en autres éléments du résultat global et présentées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une technique d'évaluation reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

4.10 Titres d'auto – contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, y compris les coûts directs attribuables, nets d'impôts. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

4.11 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

4.12 Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux de sa dette à moyen et long terme, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, constitués d'opérations d'échange de taux d'intérêt (swaps et cross currency swaps) principalement adossés à des lignes d'emprunts obligataires ou de prêts bancaires.

Ces swaps de taux d'intérêts sont initialement et ultérieurement évalués au bilan à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du résultat sauf dans les cas particuliers de la comptabilité de couverture exposés ci-dessous.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les réserves de juste valeur au sein des capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en Autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières à court terme, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

4.13 Juste valeur des instruments financiers

4.13.1 Méthode de calcul de la juste valeur

La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier :

- flux futurs actualisés pour les emprunts obligataires et bancaires ;
- prix cotés sur un marché organisé pour les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash-flow futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

La juste valeur des contrats de vente à terme de devises correspond à la différence entre les montants de devises convertis aux cours contractuellement fixés pour chaque échéance et les montants de ces devises convertis au taux forward pour ces mêmes échéances.

La juste valeur d'un instrument financier doit refléter les risques de non-performance : le risque de crédit de la contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) et le risque de crédit propre d'Aéroports de Paris (*Debit Valuation Adjustment* – DVA). Pour les instruments dérivés, le Groupe a choisi de déterminer la CVA en utilisant un modèle mixte incluant des données de marché – utilisation des spreads CDS (*Credit Default Swap*) des contreparties – et des données statistiques historiques.

4.13.2 Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les cours sont communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations sont fournies par Bloomberg ;
- niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. A ce jour, ce niveau ne trouve pas à s'appliquer au sein du Groupe.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté en note 30.2.

4.14 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles taxables liées à la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- les différences temporelles taxables ou déductibles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ainsi que les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, associées ou co-entreprises s'il n'est pas probable que les différences s'inverseront dans un avenir prévisible ou qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel elles pourront s'imputer.

Toutefois, les retraitements liés aux contrats de location financement donnent lieu à la constatation d'un impôt différé, bien qu'ils n'affectent ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice fiscal lors de leur comptabilisation initiale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur les exercices au cours desquels les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont constatés, le cas échéant, au titre du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés. D'une façon générale, les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôts pourront être imputés.

Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réapprécés à chaque clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le groupe fiscalement intégré comprend la société mère Aéroports de Paris et quinze filiales françaises détenues, directement ou indirectement, à plus de 95 % : Hub Safe (Ex. Alyzia Sûreté), Ville Aéroportuaire Immobilier SAS (VAI), ADP Investissement, Hub One, Hub One Mobility, ADP Ingénierie, Aéroports de Paris Management, Cœur d'Orly Commerces Investissements SAS, Cœur d'Orly Investissements SAS, ADPM1, ADPM2, ADPM3, Roissy Continental

Square, Hub Safe Nantes et Hub Safe Training. Ce groupe constitue, pour l'application des principes ci-dessus, une entité fiscale unique.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables ou récupérables auprès des administrations fiscales au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice. Il est porté respectivement dans les passifs ou actifs courants du bilan.

Par ailleurs, le Groupe comptabilise la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charge opérationnelle.

4.15 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent en Autres passifs non courants.

Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée de l'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des Autres produits opérationnels courants.

4.16 Avantages du personnel

Le groupe Aéroports de Paris offre des avantages tels que les indemnités de fin de carrière à ses salariés en activité, et une participation financière à une couverture santé pour certains de ses retraités. Ces principaux régimes sont présentés en note 13.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces engagements dépendent de leur qualification telle que définie par la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

4.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'engagement du Groupe se limite uniquement au versement de cotisations. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

4.16.2 Avantages postérieurs à l'emploi – Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies comportent un engagement pour le Groupe sur un montant ou un niveau de prestations définies.

Cet engagement est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle.

La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des unités de crédit projetées. Elle consiste à estimer le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Les estimations sont réalisées au minimum une fois par an par un actuaire indépendant. Elles intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection de salaires. Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est fondé sur les obligations émises par les entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celles des engagements du Groupe.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes et répondent à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur des actifs de régime.

Les éléments d'évolution de la provision comprennent notamment :

- coûts des services rendus : ils sont présentés en résultat opérationnel avec les autres charges de personnel ;
- intérêts nets sur le passif net (net des actifs de régime), qui incluent la charge de désactualisation et le produit implicite du rendement des actifs ;
- réévaluations du passif net (de l'actif net) qui intègrent les écarts actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs de régime et le rendement estimé (inclus dans les intérêts nets) : elles sont constatées immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global (OCI).

En cas de modification ou de réduction de régime, l'effet est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

4.16.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que les médailles d'honneur de l'aéronautique et les primes versées concomitamment. Il s'agit des avantages dont le délai de règlement attendu est supérieur à douze mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéficiaires ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation et de comptabilisation de l'engagement est identique à celle utilisée pour les régimes à prestations définies à l'exception des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement en résultat, et non en autres éléments du résultat global (OCI).

4.16.4 Les indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités versées dans le cadre de plan de départ volontaire et fournies dans le cadre de la cessation d'emploi d'un membre du personnel sont comptabilisées en charges à la première des deux dates suivantes :

- date à laquelle le Groupe ne peut plus retirer son offre ; ou
- date à laquelle le Groupe comptabilise les coûts de restructuration liés, le cas échéant, prévoyant le versement de telles indemnités.

S'agissant d'éléments non récurrents, la charge est présentée au compte de résultat en autres produits et charges opérationnels.

Les hypothèses actuarielles retenues sont précisées en note 13.

4.17 Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe Aéroports de Paris a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

4.18 Contrats de location

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord et nécessite d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou plusieurs actifs spécifiques, et si l'accord octroie un droit d'utilisation de l'actif.

4.18.1 Les contrats de location dans les états financiers du Groupe en tant que preneur

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles (§4.5) ou en immeubles de placement (§4.6) et sont amortis sur la plus courte des durées entre leur durée d'utilité et la durée du contrat si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

4.18.2 Les contrats de location dans les états financiers du Groupe en tant que bailleur

En application de la norme IAS 17, un actif mis à disposition d'un tiers aux termes d'une location financement (par opposition à une location simple) n'est pas enregistré à l'actif du bilan comme une immobilisation, mais comme une créance dont le montant est égal à la valeur actualisée des flux futurs générés par cet actif.

Un actif satisfait à la qualification de location financement lorsque le contrat transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif au preneur. Les critères suivants doivent être analysés :

- actifs spécifiques à un client sauf à leur apporter des modifications majeures ;
- durée de la convention représentant une partie significative de la durée de vie de l'actif ;
- valeur actualisée des paiements au commencement du contrat s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur d'origine de l'actif loué (assimilé à la valeur brute comptable) ;
- obligation implicite pour le preneur de relouer le bien à la fin de la convention.

Les autres contrats de location dans lesquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif demeurent classés en tant que contrats de location simple. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus de location.

4.19 Comptabilisation des produits

4.19.1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

4.19.2 Redevances aéronautiques

Les redevances aéronautiques regroupent les redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement, la redevance passager et la redevance pour usage des installations fixes de distribution de carburants d'aviation.

Les conditions d'évolution des redevances sont fixées par des contrats pluriannuels d'une durée maximale de cinq ans conclus avec l'état ou, en l'absence de contrat pluriannuel, sur une base annuelle dans des conditions fixées par décret. Dans le cadre du processus de consultation qui précède la fixation des évolutions des redevances, les compagnies aériennes sont amenées à faire part de leurs commentaires et avis sur ces évolutions.

Dans le cadre des contrats pluriannuels conclus avec l'état, les paramètres d'évolution des redevances payées par les compagnies aériennes peuvent inclure non seulement les recettes des activités aéronautiques, mais aussi les recettes d'autres activités.

4.19.3 Revenus locatifs

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en résultat sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location.

4.19.4 Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Aéroports de Paris perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes.

Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

4.19.5 Produits financiers liés à l'activité

Les produits d'intérêts constatés en tant que bailleur au titre des contrats de location financement sont comptabilisés en Produit des activités ordinaires, afin de donner une image fidèle de la performance financière notamment du segment Immobilier auquel ces produits sont affectés.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit dans le cas des titres cotés à la date de détachement.

4.20 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les profits et

pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les produits provenant des intérêts reçus sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.21 Secteurs opérationnels

Le groupe Aéroports de Paris a défini son information sectorielle sur la base d'une information par secteur opérationnel tel qu'identifié par le Président-directeur général, principal décideur opérationnel du Groupe. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance.

Les secteurs opérationnels identifiés du groupe Aéroports de Paris sont les suivants :

- **Activités aéronautiques :** ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par le Groupe concourant au service public aéroportuaire de traitement des avions sur les aéroports ou des flux des passagers aériens et de leurs accompagnants dans les installations du Groupe. Les services aéroportuaires sont rémunérés en particulier par les redevances principales (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances accessoires (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, de fourniture d'électricité aux aéronefs…) ainsi que par les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire pour ce qui concerne en particulier les activités de sûreté, de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;
- **Commerces et services :** ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et des services proposés par le Groupe à ses clients facilitant leur accueil ou leur occupation dans ses installations, en particulier dans les domaines des activités commerciales dans les aérogares (boutiques, bars et restaurants, banques et change…), des locations immobilières en aérogares, des parcs et accès ou des prestations industrielles ;
- **Immobilier :** ce secteur opérationnel regroupe l'ensemble des produits et services de location immobilière et activités commerciales connexes fournis par le Groupe à l'exclusion des locations immobilières réalisées dans les aérogares liées à l'exploitation de ces dernières ;
- **International et développements aéroportuaires :** ce secteur opérationnel rassemble les filiales qui opèrent des activités aéroportuaires (conception, construction et exploitation) et qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du Groupe. Il regroupe TAV Airports , Schiphol Group, le sous-groupe Aéroports de Paris Management ainsi que le sous-groupe ADP Ingénierie et TAV Construction ;
- **Autres activités :** ce secteur opérationnel rassemble l'ensemble des activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris qui opèrent dans des domaines aussi variés que les prestations de sûreté et la téléphonie. Depuis 2014, ce secteur opérationnel intègre également la société CDG Express Etudes qui a pour objet de réaliser ou faire réaliser les études nécessaires en vue de la réalisation du projet CDG Express.

La performance de chacun des secteurs opérationnels est appréciée à partir de leur résultat opérationnel Le résultat opérationnel sectoriel est apprécié après affectation des frais de siège tel que stipulé dans la norme IFRS 8. Ces frais sont imputés selon le poids des charges des différents secteurs.

Les prix de transfert entre les secteurs d'activités sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers. Les produits sectoriels, les charges sectorielles et le résultat sectoriel comprennent les transferts entre les secteurs d'activité. Ces transferts sont éliminés en consolidation.

4.22 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et à émettre au titre de la conversion d'un instrument obligatoirement convertible.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui pourraient être émises suite à la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 5 Gestion du risque financier

5.1 Introduction

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, d'obligations, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs et de contrats de locations. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- le risque de crédit ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le comité d'audit du Groupe a pour responsabilité de procéder à un examen, avec la Direction générale, des principaux risques encourus par le Groupe et d'examiner la politique de maîtrise des risques dans tous les domaines. Par ailleurs, l'audit interne réalise des revues des contrôles et des procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au comité d'audit.

5.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

5.2.1 Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de mettre sous surveillance juridique et de vérifier la santé financière de tous ses clients (nouveaux ou non). À l'exception des contrats signés avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les baux passés entre Aéroports de Paris et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables est peu significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 25 % des produits du Groupe se rattachent à des prestations avec son principal client.

Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 30.3.4.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs financiers similaires.

5.2.2 Placements

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés), Aéroports de Paris place ses excédents de trésorerie au travers d'OPCVM de type monétaire court terme. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal. Pour les instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

5.2.3 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières que pour le compte de filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2015, il existe plusieurs garanties accordées par Aéroports de Paris pour le compte d'ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management au bénéfice de divers clients de ces filiales. Ces garanties sont inscrites en engagements hors bilan (cf. note 36).

5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Le risque de liquidité du Groupe doit être apprécié au regard :

- de sa trésorerie et de ses éventuelles lignes de crédit confirmées non utilisées ;

La trésorerie d'Aéroports de Paris est suivie quotidiennement. Tous les mois un reporting reprend notamment les opérations de financement, les placements et l'analyse des écarts par rapport au

budget annuel de trésorerie. Il comprend en outre une ventilation détaillée des placements ainsi qu'éventuellement leur degré de risques.

- de ses engagements financiers existants en termes de remboursement (échéanciers des dettes, engagements hors bilan, clauses de remboursement anticipé) ;

Les échéanciers des passifs financiers sont présentés en note 30.3.3. Les engagements hors bilan sont présentés en note 36.

Le Groupe a souscrit des contrats prévoyant des clauses de remboursement anticipé :

Pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), une clause de concertation pouvant éventuellement conduire à une demande de remboursement anticipé est incluse dans les contrats. Sont concernés notamment par cette clause : un abaissement de la notation d'Aéroports de Paris à un niveau inférieur ou égal à A par l'agence spécialisée Standard & Poor's (ou toute note équivalente émise par une agence de notation comparable), la perte de la majorité du capital social et des droits de vote par l'État et en cas de réduction substantielle du coût du projet tel que défini dans le contrat de prêt (remboursement proportionnel uniquement) ;

- et de sa capacité à lever des financements pour financer les projets d'investissements ;

Les emprunts obligataires libellés en euros sont cotés à la Bourse de Paris.

Les emprunts obligataires émis depuis 2008 disposent qu'en cas de changement de contrôle de la société et d'une notation inférieure ou égale à BBB- au moment du changement de contrôle, chaque porteur d'obligation peut exiger le remboursement ou le rachat par l'émetteur de tout ou partie des obligations qu'il détient à leur valeur nominale.

Aéroports de Paris est noté A+ par Standard & Poor's depuis avril 2014.

Au 31 décembre 2015, Aéroports de Paris ne dispose d'aucun programme d'EMTN European Medium Term Notes, ni de billets de trésorerie. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'exposition du Groupe au risque de liquidité est limitée au 31 décembre 2015.

5.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque. Les analyses de sensibilité aux risques de taux et au risque de change sont présentées en 30.3.

5.4.1 Risque de taux d'intérêt

En complément de sa capacité d'autofinancement, le Groupe a recours à l'endettement pour financer son programme d'investissement.

Au cours de la période, le Groupe a procédé :

- à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros. Cet emprunt porte intérêt à 1,5 % et a une date de remboursement fixée au 24 juillet 2023 ;
- au remboursement d'un emprunt d'une valeur nominale de 208 millions d'euros, arrivé à échéance.

La dette au 31 décembre 2015, hors intérêts courus et instruments financiers dérivés passif s'élève à 4 411 millions d'euros et est composée principalement d'emprunts obligataires et bancaires.

Le risque de taux relatif à la dette est géré en modulant les parts respectives de taux fixe et de taux variable en fonction des évolutions de marché.

La gestion de ce risque repose sur la mise en place ou l'annulation d'opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps).

L'exposition au risque de taux d'intérêt d'Aéroports de Paris provient essentiellement de son endettement financier et, dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est que 50 % à 100 % de sa dette soit à taux fixe. Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

Au 31 décembre 2015, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 85% de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe (84% à fin 2014).

5.4.2 Risque de change

D'une façon générale, le Groupe est peu exposé aux risques de change (cf. note 30.3.2).

Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et l'USD, ainsi que quelques devises du golfe persique liées au dollar américain par une parité fixe, telles que le rial saoudien, le dirham des Émirats arabes unis et le rial omanais.

Afin de réduire son exposition aux variations de change du dollar américain et des monnaies qui y sont liées par une parité fixe, le Groupe a mis en place une politique de couverture consistant à :

- neutraliser au maximum le risque de change en réduisant le solde des recettes et des dépenses dans ces monnaies ;
- procéder, le cas échéant, à des ventes à terme partielles de dollars pour les soldes résiduels.

NOTE 6 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

À ce jour, les membres du personnel détiennent 1,64% des actions ordinaires.

Le Groupe gère son capital en utilisant le ratio : dette nette divisée par la somme des capitaux propres (le *Gearing*).

L'endettement financier net tel que défini par le groupe Aéroports de Paris correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les capitaux propres incluent la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

Le Gearing est passé de 70% fin 2014 à 65% fin 2015.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

NOTE 7 Soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014*
Produit des activités ordinaires	10	**2 916**	**2 791**
Production de l'exercice		**2 916**	**2 791**
Achats consommés	12	(109)	(102)
Services et charges externes	14	(668)	(647)
Valeur ajoutée		**2 139**	**2 042**
Charges de personnel	13	(707)	(686)
Impôts et taxes	14	(237)	(234)
Autres charges opérationnelles courantes	14	(15)	(23)
Autres produits opérationnels courants	11	18	7
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	15	(14)	3
EBITDA		**1 184**	**1 109**
Ratio EBITDA / Produit des activités ordinaires		*+40,6%*	*+39,7%*
Dotations aux amortissements	15	(457)	(445)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	18	60	73
Avant ajustements liés aux prises de participation		107	120
Ajustements liés aux prises de participation **		(47)	(47)
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)* **		**787**	**737**
Autres produits et charges opérationnels	16	-	(7)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)* **		**787**	**730**
Résultat financier	17	(106)	(115)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	18	6	(2)
Résultat avant impôt		**687**	**613**
Impôts sur les résultats	19	(256)	(210)
Résultat net des activités poursuivies		**431**	**403**
Résultat de la période		**431**	**403**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		1	1
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère		430	402

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrits en note 8*

** *Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)*

*** *Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles*

NOTE 8 Information financière comparative retraitée

Comme décrit en note 3, la production immobilisée qui s'élevait à 79 millions d'euros en 2014, a été répartie en diminution des frais de personnels pour 52 millions d'euros et en diminution des autres coûts pour 27 millions d'euros.

Le Groupe a également procédé au reclassement de certains frais de formations du personnel pour 6 millions d'euros. Ces frais de formation, réalisés par un organisme externe et considérés comme ayant une contrepartie pour le Groupe, étaient auparavant présentés en "Impôts et taxes" et sont désormais présentés en "Autres services et charges externes".

A. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	2014 publié	Production immobilisée*	2014 retraité
Produit des activités ordinaires	**2 791**		**2 791**
Autres produits opérationnels courants	7		7
Production immobilisée et stockée	79	(79)	-
Achats consommés	(102)		(102)
Charges de personnel	(738)	52	(686)
Autres charges opérationnelles courantes	(931)	27	(904)
Dotations et dépréciations nettes de reprises	(442)		(442)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	73		73
Autres produits et charges opérationnels	(7)		(7)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)	**730**	-	**730**
Produits financiers	40		40
Charges financières	(155)		(155)
Résultat financier	**(115)**	-	**(115)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	(2)		(2)
Résultat avant impôt	**613**	-	**613**
Impôts sur les résultats	(210)		(210)
Résultat net des activités poursuivies	**403**	-	**403**
Résultat de la période	**403**	-	**403**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	-	1
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	**402**	-	**402**
Résultats par action attribuables aux propriétaires de la société mère :			
Résultat de base par action (en euros)	4,07	-	4,07
Résultat dilué par action (en euros)	4,07	-	4,07
Résultats des activités poursuivies par action attribuables aux propriétaires de la société mère			
Résultat de base par action (en euros)	4,07	-	4,07
Résultat dilué par action (en euros)	4,07	-	4,07

* *Reclassement de la production immobilisée et de certains frais de formation*

B. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	2014 publié	Production immobilisée*	2014 retraité
Produit des activités ordinaires	**2 791**		**2 791**
Production immobilisée et stockée	79	(79)	-
Production de l'exercice	**2 870**	**(79)**	**2 791**
Achats consommés	(102)		(102)
Services et charges externes	(670)	23	(647)
Valeur ajoutée	**2 098**	**(56)**	**2 042**
Charges de personnel	(738)	52	(686)
Impôts et taxes	(240)	6	(234)
Autres charges opérationnelles courantes	(21)	(2)	(23)
Autres produits opérationnels courants	7		7
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	3		3
EBITDA	**1 109**	-	**1 109**
Ratio EBITDA / Produit des activités ordinaires	*+39,7%*		*+39,7%*
Dotations aux amortissements	(445)		(445)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	73		73
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)	**737**	-	**737**
Autres produits et charges opérationnels	(7)		(7)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)	**730**	-	**730**
Résultat financier	(115)		(115)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	(2)		(2)
Résultat avant impôt	**613**	-	**613**
Impôts sur les résultats	(210)		(210)
Résultat net des activités poursuivies	**403**	-	**403**
Résultat de la période	**403**	-	**403**

* *Reclassement de la production immobilisée et de certains frais de formation*

NOTE 9 Information sectorielle

9.1 Nouveau modèle de gestion

Afin de simplifier la lisibilité de la performance par secteur opérationnel et d'optimiser l'allocation des échanges internes, Aéroports de Paris a mis en place un nouveau modèle de gestion s'appliquant à compter du 1er janvier 2015 (voir note 3). L'impact de ce changement est présenté en note 9.2.

Les revenus et le résultat du groupe Aéroports de Paris se décomposent de la manière suivante :

	2015						
(en millions d'euros)	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Eliminations inter-secteurs et Non Affecté	Total
Produit des activités ordinaires	**1 735**	**917**	**265**	**96**	**215**	**(312)**	**2 916**
dont produits réalisés avec des tiers	1 734	776	213	83	110		2 916
dont produits inter-secteur	1	141	52	13	105	(312)	-
EBITDA	**443**	**552**	**170**	**(8)**	**27**	**-**	**1 184**
Dotations aux amortissements	(305)	(94)	(42)	(1)	(15)	-	**(457)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	-	10	(13)	63	-	-	60
Avant ajustements liés aux prises de participation	-	10	(13)	110	-	-	107
Ajustements liés aux prises de participation*	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)**	**139**	**468**	**115**	**53**	**12**	**-**	**787**
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)**	**139**	**468**	**115**	**53**	**12**	**-**	**787**
Résultat financier							(106)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles							6
Impôt sur les sociétés							(256)
Résultat de la période des activités poursuivies							**431**
Résultat de la période							**431**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle							1
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère							430

* *Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)*

** *Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles*

	2014*						
(en millions d'euros)	**Activités aéronautiques**	**Commerces et services**	**Immobilier**	**International et développements aéroportuaires**	**Autres activités**	**Eliminations inter-secteurs et Non Affecté**	**Total**
Produit des activités ordinaires	**1 672**	**884**	**264**	**79**	**199**	**(307)**	**2 791**
dont produits réalisés avec des tiers	1 668	750	212	66	95	-	2 791
dont produits inter-secteur	4	134	52	13	104	(307)	-
EBITDA	**397**	**523**	**164**	**-**	**25**	**-**	**1 109**
Dotations aux amortissements	(305)	(80)	(45)	(1)	(14)	-	**(445)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	-	9	-	64	-	-	73
Avant ajustements liés aux prises de participation	-	9	-	111	-	-	120
Ajustements liés aux prises de participation**	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)* **	**92**	**451**	**119**	**64**	**11**	**-**	**737**
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(7)	-	(7)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)* **	**92**	**451**	**119**	**64**	**4**	**-**	**730**
Résultat financier							(115)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles							(2)
Impôt sur les sociétés							(210)
Résultat de la période des activités poursuivies							**403**
Résultat de la période							**403**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle							1
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère							402

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrit en note 8 et la mise en place du nouveau modèle de gestion*

** *Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)*

*** *Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles*

9.2 Evolution de l'information sectorielle

L'information sectorielle publiée en 2014 se présentait comme suit :

	2014 publié						
(en millions d'euros)	**Activités aéronautiques**	**Commerces et services**	**Immobilier**	**International et développements aéroportuaires**	**Autres activités**	**Eliminations inter-secteurs et Non Affecté**	**Total**
Produit des activités ordinaires	**1 671**	**956**	**264**	**79**	**202**	**(381)**	**2 791**
dont produits réalisés avec des tiers	1 667	748	212	66	98	-	2 791
dont produits inter-secteur	4	208	52	13	104	(381)	-
EBITDA	**363**	**560**	**168**	**(2)**	**20**	**-**	**1 109**
Dotations aux amortissements	(280)	(107)	(44)	(1)	(13)	-	**(445)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	-	9	-	64	-	-	73
Avant ajustements liés aux prises de participation	-	9	-	111	-	-	120
Ajustements liés aux prises de participation*	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)**	**83**	**463**	**123**	**62**	**6**	**-**	**737**
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(7)	-	(7)
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)**	**83**	**463**	**123**	**62**	**(1)**	**-**	**730**
Résultat financier							(115)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles							(2)
Impôt sur les sociétés							(210)
Résultat de la période des activités poursuivies							**403**
Résultat de la période							**403**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle							1
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère							402

* *Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)*

** *Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles*

(en millions d'euros)	Impact année 2014 publié*						
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Eliminations inter-secteurs et Non Affecté	Total
Produit des activités ordinaires	**1**	**(72)**	**-**	**-**	**(3)**	**74**	**-**
dont produits réalisés avec des tiers	1	2	-	-	(3)	-	-
dont produits inter-secteur	-	(74)	-	-	-	74	-
EBITDA	**34**	**(37)**	**(4)**	**2**	**5**	**-**	**-**
Dotations aux amortissements	25	(27)	1	-	1	-	-
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	-	-	-	-	-	-	-
Avant ajustements liés aux prises de participation	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés aux prises de participation**	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel courant (y compris MEE opérationnelles)* **	**9**	**(12)**	**(4)**	**2**	**5**	**-**	**-**
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (y compris MEE opérationnelles)* **	**9**	**(12)**	**(4)**	**2**	**5**	**-**	**-**

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrit en note 8 et la mise en place du nouveau modèle de gestion*

** *Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)*

*** *Incluant la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles*

Les principales évolutions intégrées dans le nouveau modèle de gestion d'Aéroports de Paris portent sur :

a) la décomposition des flux d'échanges internes par nature primaire de charge ou de produit et leur rattachement au groupe comptable afférent du compte de résultat ;

- s'agissant des produits, cette évolution a pour conséquence de transférer les cessions inter-secteurs auparavant présentés en "Autre recettes" :
  - vers les autres postes de chiffres d'affaires pour les flux relatifs à des prestations internes pouvant être assimilées à des prestations réalisées pour des tiers extérieurs et pour lesquelles il existe un prix de vente externe : vente d'énergie, location de bureaux et enlèvement de déchets ;
  - en diminution des charges, vers les postes de charges afférents du compte de résultat pour les autres types de cessions inter-secteurs : prestations de maintenance, de bureaux d'études, de frais généraux, etc.
- s'agissant des charges, les montants de consommations inter-secteurs auparavant présentés dans une ligne unique de charges courantes sont dorénavant ventilés par nature de charge primaire et affectés au poste afférent du compte de résultat.
  - Par conséquent, les dotations aux amortissements auparavant intégrées dans ces flux de consommations inter-secteurs sont dorénavant rattachées à la ligne correspondante du compte de résultat.

b) l'affectation des activités support opérationnelles et des infrastructures communes au secteur pour lequel elles supportent majoritairement des prestations (secteurs "Activités aéronautiques" et "Commerces et services" dans la plupart des cas) alors qu'auparavant elles étaient isolées et refacturées à chacun des secteurs d'activités concernés.

c) l'optimisation des règles de gestion internes en favorisant les répartitions et en assurant l'homogénéisation de ces règles au sein de l'entreprise. Les principales évolutions sont :

- l'harmonisation des règles de gestion relatives aux charges communes refacturables des aérogares ;
- l'optimisation de la clé de répartition des amortissements relatifs aux charges communes non refacturables des aérogares ;
- la simplification de la règle d'absorption des frais généraux par les secteurs opérationnels (au prorata des charges).

NOTE 10 Produit des activités ordinaires

La ventilation du produit des activités ordinaires s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Redevances aéronautiques	998	951
Redevances spécialisées	216	200
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	486	485
Activités commerciales	435	402
Parcs et accès	176	182
Prestations industrielles	44	42
Recettes locatives	323	324
Autres recettes	238	205
Total	**2 916**	**2 791**

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Aéroports de Paris ressort en hausse de 4,5 % à 2 916 millions d'euros, principalement en raison de :

- la forte progression du produit des redevances aéronautiques (+ 5,0 % à 998 millions d'euros), portées par la bonne dynamique du trafic passagers (+ 3,0 % sur les plates-formes parisiennes) conjuguée à la hausse des tarifs (+ 2,95 % au 1er avril 2014 et + 2,4 % au 1er avril 2015) ;
- la croissance de 8,8 % à 208 millions d'euros du produit des redevances spécialisées, portée par la hausse des activités de dégivrage (+ 31,0 % à 16 millions d'euros) du fait d'un hiver rude en 2015, ainsi que celle des redevances d'assistance PHMR, de banques d'enregistrement et de tris de bagages ;
- la performance continue des activités commerciales (+ 3,8 % à 917 millions d'euros) soutenue par la forte activité des boutiques côté pistes, sous l'impact favorable de l'euro faible, de l'ouverture des boutiques de la place centrale du hall K du terminal 2E et de la progression des revenus publicitaires, compensant la baisse des recettes des parcs et accès (- 3,9 % à 176 millions d'euros), due à la diminution de la durée de stationnement.

La ventilation du produit des activités ordinaires par secteur d'activité et principaux clients s'établit comme suit :

	2015					
(en millions d'euros)	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
Produit des activités ordinaires	**1 734**	**776**	**213**	**83**	**110**	**2 916**
Air France	575	69	78	-	9	731
Easy Jet	60	1	-	-	-	61
Federal Express Corporation	10	1	23	-	-	34
Delta Airlines Inc	24	1	-	-	-	25
Emirates	19	1	-	-	-	20
Corsair SA	18	1	-	-	-	19
Vueling Airlines SA	24	-	-	-	-	24
Royal Air Maroc	20	-	-	-	-	20
Air Algérie	20	-	-	-	-	20
Autres compagnies aériennes	429	19	5	-	1	454
Total compagnies aériennes	**1 199**	**93**	**106**	**-**	**10**	**1 408**
Direction Générale de l'Aviation Civile	502	-	-	-	-	502
Société de Distribution Aéroportuaire	-	273	-	-	1	274
Média Aéroports de Paris	-	34	-	-	-	34
Relay@adp	-	27	-	-	-	27
Travelex Paris SAS	-	22	-	-	-	22
Autres clients	31	327	109	83	99	649
Total autres clients	**533**	**683**	**109**	**83**	**100**	**1 508**

	2014*					
(en millions d'euros)	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier	International et développements aéroportuaires	Autres activités	Total
Produit des activités ordinaires	**1 668**	**750**	**212**	**66**	**95**	**2 791**
Air France	539	72	84	-	9	704
Easy Jet	59	1	-	-	-	60
Federal Express Corporation	8	1	24	-	-	33
Delta Airlines Inc	21	1	-	-	-	22
Royal Air Maroc	20	-	-	-	-	20
Vueling Airlines SA	20	-	-	-	-	20
Autres compagnies aériennes	474	22	8	-	7	511
Total compagnies aériennes	**1 141**	**97**	**116**	**-**	**16**	**1 370**
Direction Générale de l'Aviation Civile	505	-	-	-	-	505
Société de Distribution Aéroportuaire	-	253	-	-	1	254
Média Aéroports de Paris	-	29	-	-	-	29
Relay@adp	-	27	-	-	-	27
Autres clients	22	344	96	66	78	606
Total autres clients	**527**	**653**	**96**	**66**	**79**	**1 421**

* *Chiffres retraités suite à la mise en place du nouveau modèle de gestion tel que décrit en note 9*

NOTE 11 Autres produits opérationnels courants

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat	5	3
Autres produits	13	4
Total	**18**	**7**

NOTE 12 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

(en millions d'euros)	2015	2014
Achats de marchandises	(29)	(26)
Electricité	(24)	(24)
Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études	(14)	(13)
Gaz et autres combustibles	(10)	(10)
Fournitures industrielles non stockées	(11)	(10)
Autres achats	(21)	(19)
Total	**(109)**	**(102)**

La variation des autres achats est principalement due aux produits hivernaux et aux fournitures industrielles chez Aéroports de Paris SA .

NOTE 13 Coût des avantages du personnel

13.1 Charges de personnel et effectifs

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014*
Salaires et traitements	(473)	(468)
Charges sociales	(240)	(234)
Salaires et charges sociales - production immobilisée	53	52
Participation et intéressement	(38)	(31)
Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises	(9)	(5)
Total	**(707)**	**(686)**

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrits en note 8*

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) s'élève à 7 millions d'euros comme en 2014. Il est présenté en diminution des charges de personnel sur la ligne Salaires et traitements.

L'effectif moyen salarié se ventile comme suit :

	2015	2014
Effectif moyen salarié	**8 996**	**9 018**
Aéroports de Paris	6 553	6 798
Groupe Hub Safe	1 545	1 359
Groupe Hub One	447	438
Groupe ADP Ingénierie	411	384
Groupe Aéroports de Paris Management	40	39

Les effectifs en Equivalent Temps Plein de la maison mère sont en baisse de 3,6%, principalement sous l'effet du Plan de Départ Volontaire engagé en 2014.

13.2 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi et à long terme

13.2.1 Description des différents avantages

A. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (« IFC »)

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux agents d'Aéroports de Paris admis à faire valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté effectuée au sein d'Aéroports de Paris à la date de retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Les principaux risques associés à ce régime sont les risques d'augmentation du taux de charges patronales applicable à Aéroports de Paris, de renégociation à la hausse des barèmes de droits tels que définis par les statuts, et de changements du montant des indemnités minimum légales.

B. COUVERTURE SANTE

Aéroports de Paris participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris ;
- d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, celle-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris.

C. REGIME DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

La société Aéroports de Paris octroie des rentes de retraite supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge de la gestion des paiements des rentes.

Dans ce cadre, la société Aéroports de Paris a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32 % pour les liquidations survenues à compter du 1er janvier 2013) pour les autres régimes. Le risque principal est donc une révision législative à la hausse de la taxe Fillon, qui augmenterait mécaniquement l'engagement d'Aéroports de Paris.

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de trois :

- Un régime de retraite à prestations définies - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés.
- Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :
  - de type « additionnel » pour les pompiers. La rente temporaire est versée simultanément à la rente PARDA ;
  - viagère et de type « différentiel » pour une majorité des bénéficiaires du régime PARDA.
- Un régime de retraite supplémentaire "Cadres" - Ce régime de rentes de retraite viagères est de type "différentiel" et concerne une population de Cadres qualifiés. Ce régime a été dénoncé en 2015.

D. AUTRES REGIMES

La société Aéroports de Paris octroie d'autres avantages à ses salariés générant un engagement social :

- un régime de préretraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée). Ce régime consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges patronales et la taxe Fillon de 50 % ;
- un régime de médailles d'honneur du travail pour ses salariés.

13.2.2 Détail des engagements au titre des différents avantages

Variation, décomposition et réconciliation des engagements, des actifs et des passifs comptabilisés dans le bilan et impacts sur le compte de résultat :

	Avantages postérieurs à l'emploi				Autres avantages à long terme		
(en millions d'euros)	IFC	Couverture santé	Retraites supplé-mentaires	PARDA	Médailles d'honneur et du travail	Total Au 31/12/2015	Total Au 31/12/2014
Valeur actualisée de l'engagement à l'ouverture	312	81	70	10	1	474	396
Droits acquis au cours de la période	18	-	2	2	-	22	19
Actualisation de l'engagement	6	2	1	-	-	9	13
Ecarts actuariels de la période*	(42)	(5)	24	(1)	-	(24)	60
Prestations servies	(4)	(4)	(4)	(1)	-	(13)	(13)
Réduction / transferts de régimes	-	-	(25)	-	-	(25)	(1)
Valeur actualisée de l'engagement à la clôture	**290**	**74**	**68**	**10**	**1**	**443**	**474**
Valeur de marché des actifs du régime à l'ouverture	-	-	(2)	-	-	(2)	(2)
Cotisations versées	-	-	(4)		-	(4)	(3)
Prestations servies	-	-	4	-	-	4	3
Valeur de marché des actifs du régime à la clôture	-	-	**(2)**	-	-	**(2)**	**(2)**
Engagement à la clôture non financé	290	74	66	10	1	441	472
Passifs comptabilisés au bilan à la clôture	**290**	**74**	**66**	**10**	**1**	**441**	**472**
Coût financier de l'actualisation de l'engagement	6	2	1	-	-	9	13
Coût des services rendus au cours de la période	18	-	2	2	-	22	19
Réduction de régimes	-	-	(25)	-	-	(25)	(1)
Charge de la période	**24**	**2**	**(22)**	**2**	**-**	**6**	**31**
Passifs comptabilisés au bilan à l'ouverture	312	81	68	10	1	472	394
Charge de la période	24	2	(22)	2	-	6	31
Impacts en autres éléments du résultat global	(42)	(5)	24	(1)	-	(24)	60
Prestations et cotisations directement versés	(4)	(4)	(4)	(1)	-	(13)	(13)
Passifs comptabilisés au bilan à la clôture	**290**	**74**	**66**	**10**	**1**	**441**	**472**

** Le total des gains actuariels 2015 générés sur l'engagement pour 24 millions d'euros est décomposé comme suit : 24 millions d'euros de gains d'expérience, 22 millions d'euros de pertes suite aux changements d'hypothèses démographiques et 22 millions d'euros de gains suite aux changements d'hypothèses financières.*

Les flux expliquant la variation de la provision sont les suivants :

(en millions d'euros)	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Dette actuarielle nette
Au 01/01/2014	**396**	**(2)**	**394**
Droits acquis au cours de l'exercice	19	-	**19**
Effet de l'actualisation	13	-	**13**
Ecarts actuariels de la période	60	-	**60**
Réductions de régimes	(1)	-	**(1)**
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(13)	-	**(13)**
Cotisations versées	-	(3)	**(3)**
Paiements reçus de tiers	-	3	**3**
Au 31/12/2014	**474**	**(2)**	**472**
Droits acquis au cours de l'exercice	22	-	**22**
Effet de l'actualisation	9	-	**9**
Ecarts actuariels de la période	(24)	-	**(24)**
Flux de trésorerie :			
Paiements aux bénéficiaires	(13)	-	**(13)**
Cotisations versées	-	(4)	**(4)**
Paiements reçus de tiers	-	4	**4**
Réductions / Transferts de régimes	(25)		**(25)**
Au 31/12/2015	**443**	**(2)**	**441**

13.2.3 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Au 31/12/2015
Taux d'actualisation / Taux attendu de rendement des actifs du régime	2,00%
Taux d'inflation	1,75%
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,75% - 3,75%
Hausse future des dépenses de santé	4,75%
Age moyen de départ en retraite*	62 - 64 ans

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la duration des engagements mesurés (duration moyenne de 12,0 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- *les tables de mortalité hommes/femmes TH-TF 2011-2013 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et*
- *les tables générationnelles hommes/femmes TGH-F 2005 sur la période de service des rentes.*

Le tableau ci-après présente la sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses actuarielles :

(en millions d'euros)	Hypothèse basse	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/15	Hypothèse haute	Impact sur la valeur actualisée de l'engagement au 31/12/15
Dérive des coûts médicaux	-1,00%	(8)	1,00%	9
Taux d'actualisation / Taux attendu de rendement des actifs du régime	-0,50%	26	0,50%	(24)
Taux de mortalité	- 1 an	7	+ 1 an	(8)
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	-0,50%	(17)	0,50%	18

13.2.4 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

(en millions d'euros)	2015	2014
Provisions au 1er janvier	**472**	**394**
Augmentations	**31**	**92**
Dotations d'exploitation	22	19
Dotations financières	9	13
Reconnaissance de pertes actuarielles nettes	-	60
Diminutions	**(62)**	**(14)**
Provisions utilisées	(13)	(14)
Reconnaissance de gains actuariels nets	(24)	-
Réduction de régimes	(25)	-
Provisions au 31 décembre	**441**	**472**
Dont		
Part non courante	426	452
Part courante	15	20

13.2.5 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le Groupe juge devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies en 2015 ne présente pas de caractère significatif.

NOTE 14 Autres charges opérationnelles courantes

14.1 État récapitulatif

(en millions d'euros)	2015	2014*
Services et charges externes	(668)	(647)
Impôts et taxes	(237)	(234)
Autres charges d'exploitation	(15)	(23)
Total	**(920)**	**(904)**

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrits en note 8*

14.2 Détail des autres services et charges externes

(en millions d'euros)	2015	2014*
Sous-traitance	(403)	(381)
Sûreté	(152)	(150)
Nettoyage	(72)	(71)
PHMR (personne handicapée à mobilité réduite)	(55)	(50)
Transports	(31)	(30)
Recyclage chariots	(13)	(13)
Gardiennage	(8)	(8)
Autres	(72)	(59)
Entretien, réparations & maintenance	(129)	(136)
Etudes, recherches & rémunération d'intermédiaires	(41)	(44)
Personnel extérieur	(12)	(14)
Assurances	(13)	(11)
Missions, déplacements & réceptions	(11)	(14)
Publicité, publications, relations publiques	(18)	(16)
Autres charges et services externes	(41)	(31)
Total	**(668)**	**(647)**

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrits en note 8*

14.3 Détail des impôts et taxes

(en millions d'euros)	2015	2014*
Contribution économique territoriale	(57)	(70)
Taxe foncière	(83)	(71)
Autres impôts & taxes	(97)	(93)
Total	**(237)**	**(234)**

* *Chiffres retraités suite aux changements de principes de comptabilisation tels que décrits en note 8*

14.4 Détail des autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

NOTE 15 Amortissements, dépréciations et provisions

La variation de lé période s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Amortissement des immobilisations incorporelles	(20)	(16)
Amortissement des immobilisations corporelles et immeubles de placement	(437)	(429)
Dotations aux amortissements nettes de reprises	**(457)**	**(445)**
Dépréciations de créances	(17)	(24)
Reprises de dépréciations de créances	5	12
Dépréciations de créances, nettes de reprises	**(12)**	**(12)**
Dotations aux provisions pour litiges et autres risques	(17)	(21)
Reprises de la période	15	36
Dotations aux provisions, nettes de reprises*	**(2)**	**15**
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	**(14)**	**3**
Total	**(471)**	**(442)**

** hors éléments non-courants*

Les dotations et reprises concernent principalement des provisions pour litiges Clients et Fournisseurs.

NOTE 16 Autres produits et charges opérationnels

En 2015, Aéroports de Paris a dénoncé le régime de retraite supplémentaire "Cadres" qui concernait une population de cadres qualifiés. Cette dénonciation a donné lieu à une reprise de provision d'un montant de 25 millions d'euros. Parallèlement, le Groupe a décidé d'associer plus étroitement l'ensemble des salariés aux objectifs et aux résultats du Groupe en proposant une opération exceptionnelle d'actionnariat salarié et en y consacrant une enveloppe globale de 25 millions d'euros. Cette opération dont les conséquences financières ont été constatées dans les comptes 2015 sera définitivement dénouée au cours du 1er semestre 2016.

Au 31 décembre 2014, les autres produits et charges opérationnels s'élevaient à 7 millions d'euros et concernaient la dépréciation du goodwill de Hub One Mobility.

NOTE 17 Résultat financier

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2015 et 2014 :

(en millions d'euros)	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2015
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(116)	(116)
Résultat des dérivés de taux	21	(15)	6
Coût de l'endettement financier brut	**21**	**(131)**	**(110)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	-	2
Coût de l'endettement financier net	**23**	**(131)**	**(108)**
Gains et pertes nets de change	15	(11)	4
Dépréciations et provisions	4	(10)	(6)
Autres	5	(1)	4
Autres produits et charges financiers	**24**	**(22)**	**2**
Charges financières nettes	**47**	**(153)**	**(106)**

(en millions d'euros)	Produits financiers	Charges financières	Résultat financier 2014
Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement	-	(112)	(112)
Résultat des dérivés de taux	26	(21)	5
Coût de l'endettement financier brut	**26**	**(133)**	**(107)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4	-	4
Coût de l'endettement financier net	**30**	**(133)**	**(103)**
Produits de participations non consolidées	1	-	1
Gains et pertes nets de change	8	(3)	5
Dépréciations et provisions	-	(17)	(17)
Autres	1	(2)	(1)
Autres produits et charges financiers	**10**	**(22)**	**(12)**
Charges financières nettes	**40**	**(155)**	**(115)**

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	2015	2014
Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti	**(110)**	**(108)**
Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti	(116)	(112)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	(1)
Intérêts nets sur les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	3	3
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	17	1
Variation de valeur des dettes financières couvertes en juste valeur	(14)	1
Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat	**3**	**5**
Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)	3	4
Résultats sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction)	-	1
Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente	**3**	**(2)**
Dotations nettes de reprise	3	(2)
Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti	**7**	**3**
Gains et pertes nets de change	4	6
Autres profits nets	3	(3)
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	**(9)**	**(13)**
Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux	(9)	(13)
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus en résultat	**(106)**	**(115)**
Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres*	-	1
Total des gains nets (pertes nettes) reconnus directement en capitaux propres	**-**	**1**

** hors variations rattachées aux entreprises associées*

NOTE 18 Entreprises mises en équivalence

18.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par entité :

(en millions d'euros)	2015	2014
International et développements aéroportuaires	**63**	**64**
Schiphol Group (Pays Bas)	19	16
TAV Airports (Turquie)	36	40
TAV Construction (Turquie)	6	8
Autres	2	-
Commerces et services	**10**	**9**
Société de Distribution Aéroportuaire	6	6
Média Aéroports de Paris	2	2
Relay@ADP	2	1
Immobilier	**(13)**	**-**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	**60**	**73**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	**6**	**(2)**
Total entreprises mises en équivalence	**66**	**71**
Dont ajustements liés au regroupement d'entreprises*		
Schiphol Group	*(4)*	*(4)*
TAV Airports	*(43)*	*(43)*
Total	**(47)**	**(47)**

** Ces ajustements concernent principalement les amortissements d'actifs incorporels (contrats de concession, relation clientèle)*

18.1.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles

La quote-part de résultat concerne principalement les sociétés TAV Airports, TAV Construction, Nuevo Pudahel, Schiphol Group, Société de Distribution Aéroportuaire, Média Aéroports de Paris, Relay@ADP ainsi que des sociétés immobilières.

Les participations de TAV Airports, TAV Construction et Schiphol Group sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence en raison de la nature du contrôle ou de l'influence qu'Aéroports de Paris exerce sur ces groupes (contrôle conjoint pour TAV Airports et TAV Construction et influence notable pour Schiphol). Leur résultat est présenté au sein des « Résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles ».

S'agissant de Schiphol Group, bien que le taux de participation d'Aéroports de Paris soit inférieur au seuil habituel de 20 %, l'influence notable a été établie sur la base des considérations suivantes :

- les deux groupes ont signé un accord de coopération industrielle à long terme et de prise de participations croisées ;
- un comité de coopération industrielle a été créé afin de superviser la coopération entre les deux sociétés dans neuf domaines de coopération. Ce comité est composé de quatre représentants de chaque société et présidé à tour de rôle par le Président-directeur général d'Aéroports de Paris et le Président-directeur général de Schiphol ;
- le Président-directeur général d'Aéroports de Paris est membre du conseil de surveillance de Schiphol et du comité d'audit ;
- des développements aéroportuaires internationaux sont menés conjointement.

En 2015, la quote-part de résultat du secteur immobilier est principalement impactée par la dépréciation d'études liées aux projets de bureaux sur Cœur d'Orly.

18.1.2 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles

La quote-part de résultat concerne principalement les sociétés SETA et Liège Airport.

Au 31 décembre 2015, les titres de Cires Télécom dont la valeur nette s'élève à 1 millions d'euros ont été reclassés en actifs destinés à être cédés. Cette cession est hautement probable et devrait être réalisée sur le premier trimestre 2016.

Le 5 mai 2015, Aéroports de Paris SA a exercé la promesse d'achat qui lui a été consentie par G3S et portant sur 20% du capital et des

droits de vote d'Alyzia Holding pour un montant de 10 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, les titres d'Alyzia dont la valeur nette s'élevait à 1 million d'euros avaient été reclassés en actifs destinés à être cédés. Le résultat de la cession présenté en résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles s'élève à 9 millions d'euros.

18.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

Un test de dépréciation des participations mises en équivalence est effectué lorsque le Groupe identifie un ou plusieurs événements de perte susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés résultant de ces participations.

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas d'indice de perte de valeur susceptible d'avoir un impact significatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation du Groupe dans les entités mises en équivalence.

En particulier pour TAV Airports, le projet de construction du troisième aéroport d'Istanbul ne devrait toujours pas, à notre connaissance, avoir d'impact significatif sur les revenus futurs de l'entité liés à la concession de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

L'évaluation des titres de TAV Airports détenus par Aéroports de Paris sur la base du cours de bourse et de la parité euro/livre turque au 31 décembre 2015 s'élève à 792 millions d'euros et est sensiblement supérieure à leur valeur de mise en équivalence de 662 millions d'euros.

18.3 Composition des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
International et développements aéroportuaires	**1 186**	**1 129**
Schiphol Group (Pays Bas)	414	404
TAV Airports (Turquie)	662	660
TAV Construction (Turquie)	75	62
Nuevo Pudahel (Chili)	27	-
Medunarodna Zracna Luka Zagreb (Croatie)	7	4
Autres	1	(1)
Commerces et services	**25**	**17**
Société de Distribution Aéroportuaire	10	10
Média Aéroports de Paris	6	5
Relay@ADP	4	3
EPIGO	6	-
Autres	(1)	(1)
Immobilier	**8**	**12**
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	**1 219**	**1 158**
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	**15**	**22**
Total entreprises mises en équivalence	**1 234**	**1 180**

Les écarts d'acquisition définitivement comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à :

- 120 millions d'euros au titre de Schiphol ;
- 56 millions d'euros au titre de TAV Airports ;
- 21 millions d'euros au titre de TAV Construction.

18.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces participations au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	Montants nets au 01/01/2015	Quote-part du Groupe dans les résultats	Souscription de capital	Variation des réserves de conversion	Variation des autres réserves et reclassements	Dividendes distribués	Montants nets au 31/12/2015
International et développements aéroportuaires	**1 129**	**63**	**33**	**1**	**9**	**(49)**	**1 186**
Schiphol Group (Pays Bas)	404	19	-	-	2	(11)	414
TAV Airports (Turquie)	660	36	-	(4)	8	(38)	662
TAV Construction (Turquie)	62	6	-	7	-	-	75
Nuevo Pudahel (Chili)	-	1	29	(3)	-	-	27
Medunarodna Zracna Luka Zagreb (Croatie)	4	-	3	-	-	-	7
Autres	(1)	1	1	1	(1)	-	1
Commerces et services	**17**	**10**	**6**	**-**	**-**	**(8)**	**25**
Société de Distribution Aéroportuaire	10	6	-	-	-	(6)	10
Média Aéroports de Paris	5	2	-	-	-	(1)	6
Relay@ADP	3	2	-	-	-	(1)	4
EPIGO	-	-	6	-	-	-	6
Autres	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Immobilier	**12**	**(13)**	**-**	**-**	**9**	**-**	**8**
Total entreprises mises en équivalence opérationnelles	**1 158**	**60**	**39**	**1**	**18**	**(57)**	**1 219**
Total entreprises mises en équivalence non opérationnelles	**22**	**6**	**-**	**-**	**(9)**	**(3)**	**15**
Total entreprises mises en équivalence	**1 180**	**66**	**39**	**1**	**9**	**(60)**	**1 234**

Les agrégats financiers des participations Schiphol, TAV Airports et TAV Construction ont été établis conformément aux IFRS tel qu'adopté par l'Europe.

18.5 Informations financières résumées

Les montants agrégés des actifs, passifs, du produit des activités ordinaires et du résultat des sociétés mises en équivalence, tels qu'ils figurent dans les comptes provisoires de ces dernières pour 2015 et dans leurs comptes définitifs 2014 :

	TAV Airports		Schiphol Group		TAV Construction	
(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Immobilisations corporelles, incorporelles et de placement	1 952	1 289	4 602	4 313	28	42
Participations dans les entreprises mises en équivalence	106	104	861	797	-	-
Autres actifs financiers non courants	268	272	126	104	235	178
Actifs d'impôt différé	63	73	186	198	9	-
Actifs non courants	**2 389**	**1 738**	**5 775**	**5 412**	**272**	**220**
Stocks	11	10			6	
Clients et comptes rattachés	131	136	193	203	404	347
Autres créances et charges constatées d'avance	151	313	9	20	206	152
Trésorerie et équivalents de trésorerie	629	450	437	178	56	101
Actifs courants	**922**	**909**	**639**	**401**	**672**	**600**
Actifs détenus en vue de la vente				17		6
Total des actifs	**3 311**	**2 647**	**6 414**	**5 830**	**944**	**826**

	TAV Airports		Schiphol Group		TAV Construction	
(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Capitaux propres - part du Groupe	**847**	**729**	**3 694**	**3 425**	**111**	**87**
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	17	32	28	-	-
Total des capitaux propres	**845**	**746**	**3 726**	**3 453**	**111**	**87**
Emprunts et dettes financières à long terme	922	1 324	1 846	1 800	124	80
Autres passifs non courants	676	234	233	244	71	95
Passifs non courants	**1 598**	**1 558**	**2 079**	**2 044**	**195**	**175**
Fournisseurs et comptes rattachés	198	138	284	328	548	524
Emprunts et dettes financières à court terme	670	205	325	5	90	40
Passifs courants	**868**	**343**	**609**	**333**	**638**	**564**
Total des capitaux propres et passifs	**3 311**	**2 647**	**6 414**	**5 830**	**944**	**826**

	TAV Airports		Schiphol Group		TAV Construction	
(en millions d'euros)	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produit des activités ordinaires	**1 060**	**944**	**1 545**	**1 474**	**885**	**745**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	21	35		-	-	-
Résultat opérationnel	**383**	**321**	**510**	**403**	**19**	**26**
Produits financiers	15	43	7	15	2	2
Charges financières	(118)	(98)	(93)	(100)	(11)	(8)
Résultat financier	**(103)**	**(55)**	**(86)**	**(85)**	**(9)**	**(6)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	-	-	62	27	-	-
Résultat avant impôt	**280**	**266**	**486**	**345**	**10**	**20**
Impôts sur les résultats	(80)	(52)	(100)	(71)	3	(3)
Résultat net des activités poursuivies	**200**	**214**	**386**	**274**	**13**	**17**
Résultat global total pour la période	**216**	**189**	**411**	**279**	**14**	**17**

NOTE 19 Impôts

19.1 Taux d'impôt

Le taux d'impôt courant appliqué au 31 décembre 2015 reste stable à 38 %.

19.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Charge d'impôt exigible	(239)	(205)
Charge d'impôt différé	(17)	(5)
Impôts sur les résultats	**(256)**	**(210)**

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

19.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge réelle d'impôt se présente ainsi :

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat après impôt	431	403
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence*	(57)	(71)
Charge d'impôt sur les résultats	256	210
Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence	**630**	**542**
Taux théorique d'imposition en vigueur en France	*38,00%*	*38,00%*
Charge d'impôt théorique	**(239)**	**(206)**
Incidence sur l'impôt théorique des :		
Différentiel de taux sur résultat étranger et retenue à la source	(3)	4
Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période	1	1
Contribution additionnelle sur les dividendes	(9)	(6)
Reports déficitaires non reconnus au titre de la période	(4)	(2)
Variations des différences temporelles non reconnues	1	6
Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables	(11)	(11)
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	8	4
Charge réelle d'impôt sur les résultats	**(256)**	**(210)**
Taux effectif d'impôt	*40,69%*	*38,74%*

** hors impact de la cession des titres d'Alyzia présentée en résultat des mises en équivalence non opérationnelles (cf. note 18)*

19.4 Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Au titre des différences temporelles déductibles		
Engagements sociaux	151	162
Amortissements des Frais d'Etudes et de Surveillance de Travaux (FEST)	19	23
Provisions et charges à payer	13	13
Autres	3	7
Au titre des différences temporelles imposables		
Amortissements dérogatoires et autres provisions réglementées	(382)	(370)
Location-financement	(11)	(12)
Réserves de réévaluation	(8)	(8)
Autres	(14)	(14)
Actifs (passifs) d'impôt différés nets	**(229)**	**(199)**

Les amortissements des Frais d'études et de surveillance de travaux (FEST), apparaissant ci-dessus dans la catégorie des différences temporelles déductibles, résultent de l'étalement de frais antérieurement capitalisés et imputés sur le report à nouveau au 1er janvier 2003, suite aux retraitements comptables opérés à cette date dans la perspective de la transformation du statut de l'établissement public d'Aéroports de Paris en SA et dans le cadre de la première certification des comptes intervenue au titre de l'exercice 2003.

L'imputation sur le report à nouveau au 1er janvier 2003 avait porté sur un solde de frais non amortis à cette date de 180 millions d'euros. Après prise en compte de l'effet d'impôt correspondant, soit 64 millions d'euros, l'impact net négatif sur le report à nouveau s'était élevé à 116 millions d'euros.

En accord avec l'administration fiscale, cette correction a donné lieu, à compter du résultat fiscal 2004, à un traitement fiscal étalé sur la durée initiale d'amortissement de ces frais.

Dans les comptes consolidés en normes IFRS, cet étalement s'est traduit, à l'ouverture de l'exercice 2004, par la constatation d'un actif d'impôt différé de 64 millions d'euros. Compte tenu des déductions fiscales opérées depuis 2004 au titre de cet étalement, le montant résiduel de cet actif d'impôt différé s'élève à 19 millions d'euros au 31 décembre 2015.

19.5 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Montant net
Au 01/01/2015	**1**	**200**	**(199)**
Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux	-	8	(8)
Montants comptabilisés au titre de la période	1	23	(22)
Au 31/12/2015	**2**	**231**	**(229)**

19.6 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Actifs d'impôt exigible		
Autres entités consolidées	-	-
Total	-	-
Passifs d'impôt exigible		
Aéroports de Paris et sociétés fiscalement intégrées	18	21
Autres entités consolidées	5	5
Total	**23**	**26**

Le Groupe n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel d'impôt au 31 décembre 2015.

NOTE 20 Résultat par action

Le calcul d'un résultat par action s'établit ainsi :

	2015	2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)	98 959 402	98 957 173
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	430	402
Résultat de base par action (en euros)	**4,35**	**4,07**
Résultat dilué par action (en euros)	**4,35**	**4,07**
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)	430	402
Résultat de base par action (en euros)	**4,35**	**4,07**
Résultat dilué par action (en euros)	**4,35**	**4,07**

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré des actions propres détenues en moyenne au cours de la période, soit 3.429 en 2014 et 1.200 en 2015.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

NOTE 21 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Au 1er janvier 2015					
Valeur brute	25	203	4	27	259
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(169)	(1)	-	(177)
Valeur nette	**18**	**34**	**3**	**27**	**82**
Au 31 décembre 2015					
Valeur brute	25	232	4	31	292
Cumul des amortissements et dépréciations	(7)	(180)	(1)	-	(188)
Valeur nette	**18**	**52**	**3**	**31**	**104**

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition	Logiciels	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur nette au 1er janvier 2015	**18**	**34**	**3**	**27**	**82**
Investissements	-	1	-	28	29
Amortissements et dépréciations	-	(19)	-	-	(19)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	36	-	(24)	12
Valeur nette au 31 décembre 2015	**18**	**52**	**3**	**31**	**104**

Les écarts d'acquisition résiduels au 31 décembre 2015 concernent principalement :

- Roissy Continental Square pour 7 millions d'euros ;
- Hub One Mobility Group pour 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, le goodwill de Hub One Mobility a été déprécié à hauteur de 7 millions d'euros ramenant la valeur du goodwill à 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, aucune dépréciation complémentaire de ce goodwill n'a été constatée, la valeur recouvrable déterminée sur la base d'une estimation de la valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable. Les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels pris en compte pour le calcul de la valeur d'utilité ont été projetés sur la période 2016-2025 qui correspond à l'horizon du Business plan du Groupe Aéroports de Paris. Au-delà de 2025, la valeur terminale a été évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini du flux de trésorerie normatif au taux de croissance perpétuel de 1,5%. Ces flux ont été actualisés au taux de 11,9%.

Le montant net des transferts en provenance (vers) d'autres rubriques concerne notamment des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Au 1er janvier 2015						
Valeur brute	66	9 957	241	358	253	10 875
Cumul des amortissements et dépréciations	(13)	(4 557)	(169)	(208)	-	(4 947)
Valeur nette	**53**	**5 400**	**72**	**150**	**253**	**5 928**
Au 31 décembre 2015						
Valeur brute	66	10 036	238	359	456	11 155
Cumul des amortissements et dépréciations	(14)	(4 803)	(167)	(218)	-	(5 202)
Valeur nette	**52**	**5 233**	**71**	**141**	**456**	**5 953**

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques	Autres	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur nette au 1er janvier 2015	**53**	**5 400**	**72**	**150**	**253**	**5 928**
Investissements	-	-	7	1	490	498
Variation des avances et acomptes	-	-	-	-	38	38
Amortissements et dépréciations	(1)	(375)	(17)	(17)	-	(410)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	-	208	9	7	(325)	(101)
Valeur nette au 31 décembre 2015	**52**	**5 233**	**71**	**141**	**456**	**5 953**

Le montant net des transferts en provenance d'autres rubriques concerne principalement des reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations corporelles et incorporelles. Ces reclassements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- la mise en production du nouvel outil informatique dédié aux métiers finance, en particulier dans les domaines achats, administration des ventes et contrôle de gestion / comptabilité ;
- les travaux préparatoires de la jonction entre l'aérogare Sud et Ouest de Paris-Orly ;
- la réalisation d'une canalisation de traitement des eaux pluviales;
- la création d'un bâtiment dédié à la maintenance des engins pistes à Paris-Charles de Gaulle ;
- l'achat de nouveaux équipements de sûreté pour mise en conformité à la nouvelle réglementation (équipements d'inspection des bagages en soute nouvelles génération) ;
- la réhabilitation du satellite 3 du Terminal 1 à Paris-Charles de Gaulle ;
- la création d'une nouvelle salle "faux contact" à Orly Sud ;
- la réfection des enrobés des routes donnant accès au terminal (réseau rouge) à Paris-Charles de Gaulle ;
- le renforcement des moyens de production d'eau chaude courante de la centrale thermique de Paris-Charles de Gaulle ;
- la création du salon Qatar Airways au Terminal 1 de Paris-Charles de Gaulle.

Le montant des coûts d'emprunts capitalisés 2015 en application de la norme IAS 23 révisée s'élève à 2 million d'euros, sur la base d'un taux moyen de capitalisation de 2,71 %.

NOTE 22 Immeubles de placement

22.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Au 1er janvier 2015				
Valeur brute	113	674	15	802
Cumul des amortissements et dépréciations	(46)	(313)	-	(359)
Valeur nette	**67**	**361**	**15**	**443**
Au 31 décembre 2015				
Valeur brute	123	743	53	919
Cumul des amortissements et dépréciations	(55)	(361)	-	(416)
Valeur nette	**68**	**382**	**53**	**503**

L'évolution de la valeur nette des immeubles de placement est la suivante :

(en millions d'euros)	Terrains, aménagements & infrastructures	Constructions	Immobilisations en cours, avances et acomptes	Total
Valeur nette au 1er janvier 2015	**67**	**361**	**15**	**443**
Amortissements et dépréciations	(2)	(24)	-	(26)
Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques	3	45	38	86
Valeur nette au 31 décembre 2015	**68**	**382**	**53**	**503**

22.2 Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement, s'élève à 2 238 millions d'euros au 31 décembre 2015 comparé à 2 110 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le taux de couverture des expertises externes pour la valorisation des bâtiments et des terrains loués aux tiers s'élève à 94 % de leur valeur. Ces expertises ont été menées par un groupement d'experts immobiliers indépendants composé des cabinets suivants :

- CBRE Valuation ;
- Jones Lang LaSalle Expertises ;
- BNP Paribas Real Estate Valuation France ;
- Crédit Foncier Expertises ;
- Catella Valuation.

La juste valeur des réserves foncières a été appréciée en interne. Il en est de même pour les quelques terrains loués au tiers encore non expertisés ; ceux-ci se situent principalement à Paris-Le Bourget.

La juste valeur des bâtiments non utilisés pour les besoins propres d'Aéroports de Paris, avec leur terrain d'emprise, s'élève à 937 millions d'euros en hausse de 79 millions par rapport à 2014.

Cette hausse est principalement due à la compression des taux en seconde périphérie nord et à la mise sous expertise des derniers immeubles non valorisées par des tiers à Paris-Orly et à Paris-Charles de Gaulle. Certains actifs se sont également vus valorisés pour la première fois à Paris-Le Bourget et ont fortement contribué à l'appréciation de la valeur.

Globalement, les zones les plus liquides (produits banalisés avec un bon taux d'occupation et bénéficiant de durées fermes étendues) augmentent du fait d'une compression des taux. A l'inverse, les zones en restructuration ou vouées à restructuration perdent de la valeur du fait de travaux en hausse ou de dates de démolition de bâtiments existants se rapprochant.

La juste valeur des terrains loués s'élève à 1 150 millions d'euros, soit une hausse de 4,5 %. Cette hausse est principalement due à la poursuite du développement des zones logistiques et d'activité à Paris-Orly, ainsi qu'au fort développement hôtelier avec plusieurs mises en service d'hôtels sur les trois plates formes aéroportuaires.

En 2015, le taux d'actualisation utilisé pour les réserves foncières s'élève à 5,56 % au lieu de 5,81 % en 2014, ce qui aurait tendance à entrainer la valeur des réserves foncières à la hausse. Toutefois la consommation foncière pour les projets de développement et le léger recalage du plan de développement contribuent à une relative stagnation de leur valeur : 151 millions d'euros en 2015 contre 152 millions d'euros en 2014.

Il ressort des valorisations externes les principaux rendements immédiats de l'immobilier de placement présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Taux de rendement immédiat
Bâtiments			
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	302	290	6,5% - 9,0%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	320	310	8,0% - 10,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	80	70	9,0% - 11,0%
Hangars/fret Paris-Orly	110	110	10,0% - 20,0%
Activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	62	59	7,0% - 12,0%
Paris-Le Bourget	63	20	7,0% - 12,0%
Total des bâtiments loués aux externes	**937**	**859**	
Terrains loués			
Bureaux Paris-Charles de Gaulle	80	75	6,0% - 7,5%
Cargo Paris-Charles de Gaulle	320	320	6,0% - 8,0%
Hangars Paris-Charles de Gaulle	120	130	8,0% - 10,0%
Hôtels/commerces Paris-Orly et Charles de Gaulle	220	180	4,0% - 6,5%
Hangars/fret Paris-Orly	45	55	13,0% - 16,0%
Logistique/activité Paris-Orly et Charles de Gaulle	225	200	6,0% - 9,0%
Paris-Le Bourget et AAG	140	140	5,0% - 8,0%
Total des terrains loués aux externes	**1 150**	**1 100**	

22.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par 2015, un pourcentage de 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versé à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aérodromes d'aviation générale.

Par ailleurs, les montants comptabilisés en résultat au titre des loyers externes des immeubles de placement se sont élevés en 2015 à 194 millions d'euros. Les charges opérationnelles directes occasionnées par ces immeubles (y compris les charges d'amortissement) se sont élevés en 2015 à 89 millions d'euros ; celles-ci sont largement refacturées, hors charges d'amortissement.

NOTE 23 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	**18**	**18**	**-**
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	**110**	**55**	**55**
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	55	8	47
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	28	26	2
Autres actifs financiers	27	21	6
Créances de location financement bailleur	**24**	**20**	**4**
Instruments financiers dérivés	**96**	**88**	**8**
Swaps de couverture	59	55	4
Swaps de trading	37	33	4
Total	**248**	**181**	**67**

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014*	Part non courante	Part courante
Titres classés en Actifs disponibles à la vente	**10**	**10**	**-**
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	**93**	**47**	**46**
Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	45	3	42
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	29	27	2
Autres actifs financiers	19	17	2
Créances de location financement bailleur	**26**	**22**	**4**
Instruments financiers dérivés	**125**	**76**	**49**
Swaps de couverture	83	38	45
Swaps de trading	42	38	4
Total	**254**	**155**	**99**

* *Chiffres retraités suite au reclassement des charges constatées d'avance à plus d'un an en Autres actifs financiers*

NOTE 24 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Créances clients	528	559
Clients douteux	58	34
Cumul des dépréciations	(76)	(68)
Montant net	**510**	**525**

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent en note 30.

Les conditions générales de règlements clients sont de 30 jours date d'émission de facture, à l'exception des redevances commerciales payables au comptant.

Les dépréciations ont évolué ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Cumul des dépréciations à l'ouverture	**68**	**52**
Augmentations	17	24
Diminutions	(8)	(11)
Ecarts de conversion	(1)	3
Cumul des dépréciations à la clôture	**76**	**68**

NOTE 25 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014*
Avances et acomptes versés sur commandes	17	5
Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés)	53	42
Autres créances	28	17
Charges constatées d'avance	12	14
Total	**110**	**78**

* *Chiffres retraités suite au reclassement des charges constatées d'avance à plus d'un an en Autres actifs financiers*

NOTE 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Valeurs mobilières de placement	1 581	1 226
Disponibilités	148	40
Concours bancaires courants*	(1)	(4)
Trésorerie nette	**1 728**	**1 262**

* *figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme*

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le groupe Aéroports de Paris n'a investi principalement que dans des OPCVM monétaires libellés en euros.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et une analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont présentées dans la note 30.3.1.

NOTE 27 Capitaux propres

27.1 Capital

Le capital d'Aéroports de Paris s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2015.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

27.2 Actions propres

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié décidé en 2015 et qui sera mis en œuvre opérationnellement en 2016, Aéroports de Paris SA a procédé au rachat de 224 290 actions sur le dernier trimestre 2015. Par ailleurs dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2015, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 352 799 actions et à la vente de 352 299 actions. Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 0 au 31 décembre 2014 est de 500 au 31 décembre 2015 au titre de ce contrat.

27.3 Autres éléments de capitaux propres

Ce poste dont le montant s'élève à -81 millions d'euros comprend :

- les pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé, soit un montant négatif de 84 millions d'euros dont 16 millions d'euros au titre de l'exercice 2015 ;
- les écarts de conversion constitués des écarts dégagés sur la conversion en euros des comptes des filiales étrangères situées hors zone euro, soit un montant de 3 millions d'euros.

27.4 Résultats non distribués

Les résultats non distribués s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Réserves de la société mère Aéroports de Paris :		
Réserve légale	30	30
Autres réserves	863	863
Report à nouveau	848	803
Réserves consolidées	1 219	1 141
Résultat de la période (attribuable aux propriétaires de la société mère)	430	402
Total	**3 390**	**3 239**

27.5 Commentaires sur le tableau de variation des capitaux propres

Les dividendes versés se sont élevés à :

- 241 millions d'euros en 2015, soit 2,44 euros par action, conformément à la 3e résolution de l'AGO du 18 mai 2015 ;
- 183 millions d'euros en 2014, soit 1,85 euros par action, conformément à la 3e résolution de l'AGO du 15 mai 2014.

27.6 Dividendes proposés

Le montant des dividendes proposés avant l'autorisation de publication des états financiers et non comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres dans les comptes 2015, s'élève à 258 millions d'euros, soit 2,61 euros par action.

Le Conseil d'administration du 29 juillet 2015 a autorisé le versement d'un acompte sur dividende en numéraire de 0,70 euro par action au titre de l'exercice 2015, soit un total de 69 millions d'euros et mis en paiement le 10 décembre 2015.

La 2e loi de finances rectificative pour 2012 a instauré en France une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % assise sur les revenus distribués. Le montant de l'impôt sur les sociétés additionnel associé à la proposition de distribution non encore approuvée représente 8 millions d'euros (dont 2 millions d'euros comptabilisé en 2015 relatif au paiement de l'acompte sur dividende).

NOTE 28 Autres provisions

Les autres provisions ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges	Autres provisions	2015	Litiges	Autres provisions	2014
Provisions au 1er janvier	**16**	**74**	**90**	**18**	**100**	**118**
Augmentations	**5**	**21**	**26**	**2**	**21**	**23**
Dotations	5	12	17	2	21	23
Autres augmentations	-	9	9	-	-	-
Diminutions	**(2)**	**(31)**	**(33)**	**(4)**	**(47)**	**(51)**
Provisions utilisées	-	(21)	(21)	(2)	(32)	(34)
Provisions devenues sans objet	(2)	(10)	(12)	(2)	(15)	(17)
Provisions à la clôture	**19**	**64**	**83**	**16**	**74**	**90**
Dont						
Part non courante	19	34	53	16	46	62
Part courante	-	30	30	-	28	28

Suite à l'ouverture d'un Plan de Départs Volontaires en 2013 et en application des règles comptables, telles que définies par les normes IAS 19 et IAS 37, une provision a été constituée fin 2013 pour 43 millions d'euros.

La revue de l'évaluation au 31 décembre 2014 de ce plan de départs volontaires a confirmé l'estimation réalisée fin 2013. La provision relative à ce plan a l'objet d'une reprise de provision de 18 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques Clients et Fournisseurs.

Par ailleurs, le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire devant le Tribunal de Commerce de Paris à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

La société JSC Investissements a été déboutée par la Cour d'appel de Paris de son recours en contestation du refus d'Aéroports de Paris de l'autoriser à exploiter un centre commercial sur l'emprise aéroportuaire. La procédure est pendante devant la Cour de cassation. JSC Investissements a introduit une requête devant le Tribunal administratif de Paris. Aéroports de Paris ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.

NOTE 29 Dettes financières

29.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2014	Part non courante	Part courante
Emprunts obligataires	3 869	3 869	-	3 559	3 517	42
Emprunts bancaires	517	517	-	517	517	-
Autres emprunts et dettes assimilées	25	23	2	30	26	4
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus et dérivés	**4 411**	**4 409**	**2**	**4 106**	**4 060**	**46**
Intérêts courus non échus	71	-	71	67	-	67
Instruments financiers dérivés passif	19	17	2	22	19	3
Total emprunts et dettes financières	**4 501**	**4 426**	**75**	**4 195**	**4 079**	**116**

29.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe Aéroports de Paris correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Part non courante	Part courante	Au 31/12/2014	Part non courante	Part courante
Emprunts et dettes financières	**4 501**	**4 426**	**75**	**4 195**	**4 079**	**116**
Instruments financiers dérivés actif	(96)	(88)	(8)	(124)	(76)	(48)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 729)	-	(1 729)	(1 266)	-	(1 266)
Endettement financier net	**2 676**	**4 338**	**(1 662)**	**2 805**	**4 003**	**(1 198)**

Le Gearing est passé de 70% fin 2014 à 65% au 31 décembre 2015.

29.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Valeur nominale	Taux nominal	Taux effectif avant prise en compte des couvertures de juste valeur	Valeur de la dette en coût amorti	Incidence des couvertures de juste valeur	Valeur au bilan au 31/12/2015	Juste valeur au 31/12/2015
Emprunts obligataires :							
ADP CHF 200 M 2010-2017	185	2.5%	Eur 3M + marge	185	7	192	191
ADP 2012-2019	300	2.375%	2.476%	299	-	299	323
ADP 2010-2020	500	3.886%	3.95%	489	-	489	579
ADP 2011-2021	400	4.0%	4.064%	399	15	414	482
ADP 2011-2022	400	3.875%	3.985%	398	-	398	482
ADP 2015-2023	500	1.50%	1.524%	498	-	498	530
ADP 2012-2024	500	3.125%	3.252%	495	-	495	595
ADP 2014-2025	500	1.50%	1.609%	492	-	492	526
ADP 2013-2028	600	2.75%	2.846%	592	-	592	708
Total	**3 885**			**3 847**	**22**	**3 869**	**4 416**
Emprunts bancaires :							
BEI 2003-2018	100	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	100	-	100	100
BEI 2004-2019	220	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	220	-	220	221
BEI 2004-2019	30	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	30	-	30	30
BEI 2005-2020	130	Eur 3M + marge	Eur 3M + marge	130	-	130	131
Autres	37			37	-	37	43
Total	**517**			**517**	**-**	**517**	**525**

La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris.

NOTE 30 Instruments financiers

30.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **				de juste valeur	de flux futurs
Autres actifs financiers non courants	170	-	33	17	65	-	55	-
Clients et comptes rattachés	510	-	-	-	510	-	-	-
Autres créances***	26	-	-	-	26	-	-	-
Autres actifs financiers courants	67	-	4	-	59	-	4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 728	1 728	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	**2 501**	**1 728**	**37**	**17**	**660**	**-**	**59**	**-**
Emprunts et dettes financières à long terme	4 426	-	17	-	-	4 409	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	455	-	-	-	-	455	-	-
Autres dettes***	73	-	-	-	-	73	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	76	-	2	-	-	74	-	-
Total des passifs financiers	**5 030**	**-**	**19**	**-**	**-**	**5 011**	**-**	**-**

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014	Ventilation par catégories d'instruments financiers						
		Juste valeur		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture	
		Option JV*	Trading **				de juste valeur	de flux futurs
Autres actifs financiers non courants	155	-	38	10	69	-	38	-
Clients et comptes rattachés	525	-	-	-	525	-	-	-
Autres créances***	10	-	-	-	10	-	-	-
Autres actifs financiers courants	99	-	4	-	50	-	4	41
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 266	1 266	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers	**2 055**	**1 266**	**42**	**10**	**654**	**-**	**42**	**41**
Emprunts et dettes financières à long terme	4 079	-	19	-	-	4 060	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	322	-	-	-	-	322	-	-
Autres dettes***	31	-	-	-	-	31	-	-
Emprunts et dettes financières à court terme	116	-	3	-	-	113	-	-
Total des passifs financiers	**4 548**	**-**	**22**	**-**	**-**	**4 526**	**-**	**-**

** Désignés comme tel à l'origine*

*** Désignés comme détenus à des fins de transaction*

**** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.*

La juste valeur des actifs et passifs s'avère généralement très proche des valeurs bilantielles, les valeurs comptables correspondant quasi systématiquement à une approximation raisonnable de cette juste valeur.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur des dérivés actifs, le risque de contrepartie (*Crédit Valuation Adjustment* – CVA) a été calculé au 31 décembre 2015 et son impact est jugé non significatif.

30.2 Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2015 et 2014 :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Actifs disponibles à la vente	17	17	-	17	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	110	110	-	110	-
Instruments dérivés	96	96	-	96	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 729	1 729	1 729	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	3 869	4 416	-	4 416	-
Emprunts bancaires	517	525	-	525	-
Autres emprunts et dettes assimilées	25	26	-	26	-
Intérêts sur emprunts	71	71	-	71	-
Instruments dérivés	19	19	-	19	-

(en millions d'euros)	Au 31/12/2014*		Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 Prix basés sur des données observables	Niveau 3 Prix basés sur des données non observables
	Valeur au bilan	Juste valeur			
Actif					
Actifs disponibles à la vente	10	10	-	10	-
Prêts et créances hors créances de location financement bailleur	93	93	-	93	-
Instruments dérivés	125	125	-	125	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 266	1 266	1 266	-	-
Passif					
Emprunts obligataires	3 559	4 165	-	4 165	-
Emprunts bancaires	517	528	-	528	-
Autres emprunts et dettes assimilées	30	30	-	30	-
Intérêts sur emprunts	67	67	-	67	-
Instruments dérivés	22	22	-	22	-

* *Chiffres retraités suite au reclassement des charges constatées d'avance à plus d'un an en Autres actifs financiers*

30.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

30.3.1 Risques de taux

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014	
(en millions d'euros)	**Avant couverture**	**Après couverture**	**Avant couverture**	**Après couverture**
Taux fixe	4 000	3 808	3 689	3 526
Taux variable	482	674	484	647
Emprunts et dettes financières hors dérivés	**4 482**	**4 482**	**4 173**	**4 173**

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe :

Aéroports de Paris est soumis à la variabilité des charges futures sur la dette à taux variable. Une variation des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Au 31 décembre 2015, Aéroports de Paris détient des instruments financiers dérivés de taux et de change (swaps et cross-currency swaps) pour une juste valeur de 96 millions d'euros figurant à l'actif dans les autres actifs financiers et 19 millions d'euros figurant au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	**Échéances inférieures à 1 an**	**Échéances entre 1 et 5 ans**	**Échéances supérieures à 5 ans**	**Au 31/12/2015**	**Juste valeur**
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-	135	-	135	59
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	400	400	18
Total	**-**	**135**	**400**	**535**	**77**

Le portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture est exclusivement constitué de swaps retournés figeant une marge fixe. Cette partie de portefeuille de dérivés est donc très peu sensible à la variation des taux d'intérêt. Une baisse instantanée des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2015 n'entraînerait pas de hausse significative de la juste valeur des dérivés.

30.3.2 Risques de change

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés aux emprunts obligataires émis en francs suisses :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Euro	USD	AED	JOD	Autres devises
Autres actifs financiers non courants	170	133	34	-	1	2
Clients et comptes rattachés	510	469	2	9	11	19
Autres créances*	26	26	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants	67	67	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 728	1 700	13	7	-	8
Total des actifs financiers	**2 501**	**2 395**	**49**	**16**	**12**	**29**
Emprunts et dettes financières à long terme	4 426	4 426	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	455	446	1	5	-	4
Autres dettes*	73	67	-	5	-	1
Emprunts et dettes financières à court terme	76	76	-	-	-	-
Total des passifs financiers	**5 030**	**5 015**	**1**	**10**	**-**	**5**

** Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.*

Les autres devises portent principalement sur le rial d'Arabie Saoudite (SAR), le rial du Qatar (QAR) et le rial d'Oman (OMR).

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014	
	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Dollar des États-Unis (USD)	0,91617	0,90136	0,82658	0,75398
Peso mexicain (MXN)	0,05339	0,05694	0,05583	0,05665
Nouvelle Livre turque (TRY)	0,31531	0,33239	0,35018	0,34457
Dinar jordanien (JOD)	1,29216	1,27168	1,13585	1,06432
Dinar libyen (LYD)	0,65863	0,66098	0,67783	0,60348
Dirham marocain (MAD)	0,09266	0,09247	0,09093	0,08956
Kuna croate (HRK)	0,13067	0,13137	0,13043	0,13100
Yuan chinois (CNY)	0,14204	0,14349	0,13061	0,12231
Peso chilien (CLP)	0,00132	0,00138	0,00136	0,00132
Roupie mauricienne (MUR)	0,02536	0,02570	0,02583	0,02458

30.3.3 Risques de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant au bilan Au 31/12/2015	Total des échéances contractuelles Au 31/12/2015	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 869	3 885	-	985	2 900
Emprunts bancaires	517	517	-	517	-
Dépôts et cautionnements reçus	15	15	-	-	15
Autres emprunts et dettes assimilées	9	9	2	4	3
Intérêts sur emprunts	71	841	112	427	302
Concours bancaires courants	2	2	2	-	-
Emprunts et dettes financières hors dérivés	**4 483**	**5 269**	**116**	**1 933**	**3 220**
Fournisseurs et comptes rattachés	455	455	455	-	-
Autres dettes*	73	73	73	-	-
Dettes en coût amorti	**5 011**	**5 797**	**644**	**1 933**	**3 220**
Décaissements		136	1	135	-
Encaissements		(194)	(5)	(189)	-
Swaps de couverture	**(59)**	**(58)**	**(4)**	**(54)**	**-**
Décaissements		43	7	28	8
Encaissements		(60)	(9)	(40)	(11)
Swaps de trading	**(18)**	**(17)**	**(2)**	**(12)**	**(3)**
Total	**4 934**	**5 722**	**638**	**1 867**	**3 217**

** Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, tels que les dettes fiscales et sociales.*

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	0 - 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans
Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence	56	47	3	6
Autres créances et intérêts courus rattachés à des participations	29	3	-	26
Prêts, dépôts et cautionnements	11	2	6	3
Créances de location financement bailleur	24	4	14	6
Créances sur cessions d'immobilisations	3	3		-
Clients et comptes rattachés	510	510	-	-
Autres créances	26	26	-	-
Prêts et créances*	**659**	**595**	**23**	**41**

** Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.*

30.3.4 Risques de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014*
Actifs financiers disponibles à la vente	17	10
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	37	42
Prêts et créances à moins d'un an	595	593
Prêts et créances à plus d'un an	65	61
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 728	1 266
Swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	59	83
Total	**2 501**	**2 055**

* *Chiffres retraités suite au reclassement des charges constatées d'avance à plus d'un an en Autres actifs financiers*

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014*
Air France	117	115
Easy Jet	6	8
Federal Express Corporation	9	9
Autres compagnies aériennes	65	88
Sous-total compagnies aériennes	197	220
Direction Générale de l'Aviation Civile	103	106
Société de Distribution Aéroportuaire	30	30
Autres clients et comptes rattachés	180	169
Autres prêts et créances à moins d'un an	85	68
Total prêts et créances à moins d'un an	**595**	**593**

* *Chiffres retraités suite au reclassement des charges constatées d'avance à plus d'un an en Autres actifs financiers*

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015
Créances non échues	505
Créances échues et non dépréciées :	
depuis 1 à 30 jours	10
depuis 31 à 90 jours	45
depuis 91 à 180 jours	22
depuis 181 à 360 jours	7
depuis plus de 360 jours	6
Prêts et créances courants (selon échéancier en note 30.3.3)	**595**

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 24.

Les créances présentant une antériorité anormale sont analysées individuellement et peuvent en fonction du risque identifié et de la situation financière du client, justifier la comptabilisation d'une dépréciation. Sur la base de l'historique des taux de défaillance, le Groupe estime qu'aucune dépréciation ni perte de valeur complémentaire n'est à comptabiliser au titre des créances commerciales non échues ou échues et non dépréciées.

30.4 Compensation des instruments financiers

Les contrats d'instruments dérivés du Groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes comptables avant compensation (a)	Montants bruts compensés comptablement (b)	Montants nets présentés au bilan (c) = (a) - (b)	Effet des autres accords de compensation (ne répondant pas aux critères de compensation d'IAS 32) (d)		Exposition nette (c) - (d)
				Instruments financiers	Juste valeur des collatéraux	
dérivés : swap de taux	37	-	37	-	-	37
dérivés : swap de change	59	-	59	-	-	59
Total des dérivés actif	**96**	**-**	**96**	**-**	**-**	**96**
dérivés : swap de taux	(19)	-	(19)	-	-	(19)
Total des dérivés passif	**(19)**	**-**	**(19)**	**-**	**-**	**(19)**

NOTE 31 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014*
Subventions d'investissements	42	39
Dette liée à l'option de vente des minoritaires	11	11
Produits constatés d'avance	64	66
Total	**117**	**116**

* *Chiffres retraités suite au reclassement des produits constatés d'avance à plus d'un an en Autres passifs non courants*

La dette liée à l'option de vente des minoritaires concerne Ville Aéroportuaire Immobilier 1.

Les produits constatés d'avance à plus d'un an comprennent principalement :

- la location à Air France du terminal T2G, soit 31 millions d'euros au 31 décembre 2015 (34 millions d'euros au 31 décembre 2014) ;
- le bail à construction SCI Aéroville, soit 23 millions d'euros au 31 décembre 2015 (19 millions d'euros au 31 décembre 2014) ;
- la location à Air France du Trieur-Bagage Terminal E, soit 11 millions d'euros au 31 décembre 2015 (12 millions d'euros au 31 décembre 2014).

NOTE 32 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	227	204
Fournisseurs d'immobilisations	228	118
Total	**455**	**322**

L'exposition des dettes fournisseurs et autres créditeurs du Groupe aux risques de change et de liquidité est présentée dans la note 30.

NOTE 33 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014*
Avances et acomptes reçus sur commandes	3	5
Dettes sociales	238	210
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	48	60
Avoirs à établir	18	15
Autres dettes	52	9
Produits constatés d'avance	99	92
Total	**458**	**391**

* *Chiffres retraités suite au reclassement des produits constatés d'avance à plus d'un an en Autres passifs non courants*

Les produits constatés d'avance comprennent principalement :

- des loyers part fixe, soit 67 millions d'euros au 31 décembre 2015 (67 millions d'euros au 31 décembre 2014) ;
- parcs de stationnement : abonnement et réservation, soit 9 millions d'euros au 31 décembre 2015 (8 millions d'euros au 31 décembre 2014) ;
- la location à Air France du terminal T2G, soit 3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (3 millions d'euros au 31 décembre 2014);
- la location à Air France du Trieur-Bagage Terminal E, soit 1 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 millions d'euros au 31 décembre 2014) ;

NOTE 34 Flux de trésorerie

34.1 Définition de la trésorerie

La définition de la trésorerie est décrite en note 26.

34.2 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

- Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

(en millions d'euros)	2015	2014
Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions	425	426
Résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles	(60)	(73)
Plus-values nettes de cession d'actifs immobilisés	(4)	1
Autres	(5)	(4)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	**356**	**350**

- Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2015	2014
Stocks	(4)	3
Clients et autres débiteurs	(19)	49
Fournisseurs et autres créditeurs	106	(27)
Variation du besoin en fonds de roulement	**83**	**25**

34.3 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

- Cessions et acquisitions de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)

(en millions d'euros)	2015	2014
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et entreprises associées	5	-
Acquisition de filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	-	(24)
Acquisitions de participations non intégrées	(49)	(5)

En 2015, le flux relatif aux acquisitions de participations non intégrées s'explique principalement par la prise de participation par Aéroports de Paris Management à hauteur de 45% dans la société chilienne Nuevo Pudahel (voir note 3).

En 2014, le flux relatif aux acquisitions de filiales était principalement lié à l'exercice de l'option d'achat par Aéroports de Paris SA des titres Roissy Continental Square détenus par General Electric pour un montant de 23 millions d'euros.

- Investissements corporels et incorporels

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Investissements incorporels	21	(29)	(21)
Investissements corporels	21	(497)	(385)
Immeubles de placement	22	-	(1)
Investissements corporels et incorporels (selon tableau des flux de trésorerie)		**(526)**	**(407)**

Le détail de ces investissements s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	2015	2014
Rénovation et qualité	(186)	(144)
Développement des capacités	(148)	(93)
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(74)	(90)
Développement immobilier	(50)	(14)
Restructuration	(33)	(31)
Sûreté	(22)	(19)
Autres	(13)	(16)
Total	**(526)**	**(407)**

Les projets majeurs réalisés par Aéroports de Paris sur la période concernent :

- sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, les investissements ont principalement porté sur :
  - les travaux préparatoires à la mise en place d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages au départ des banques d'enregistrement situées à l'est du Terminal 2E ;
  - l'alimentation de la plateforme en 225 KV ;
  - le démarrage des travaux de construction du centre de correspondances longue distance au Hall L du Terminal 2E ;
  - la réhabilitation du satellite 3 du Terminal 1 ;
  - la poursuite des travaux de réalisation d'un passage pour véhicules sous la voie de circulation avion "Echo" ;
  - des travaux de mise en conformité du traitement des eaux polluées en période hhivernale ;
  - la refonte globale de la zone commerciale internationale du Terminal 1 ;
  - les travaux dédiés à la zone de maintenance des engins pistes.
- sur l'aéroport de Paris-Orly, les investissements ont porté principalement sur :
  - la poursuite de la construction de la jetée Est du Terminal Sud ;
  - la création d'une nouvelle salle "faux contact" à Orly Sud ;
  - le projet Cœur d'Orly.
- l'achat de nouveaux équipements de sûreté pour mise en conformité à la nouvelle réglementation (équipements d'inspection des bagages en soute nouvelles génération) ;
- la mise en production du nouvel outil informatique dédié aux métiers finance, en particulier dans le domaine des achats, administration des ventes et contrôle de gestion/comptabilité ;
- le démarrage des travaux de construction du nouveau siège social d'Aéroports de Paris à Paris-Charles de Gaulle.

- Dividendes reçus

(en millions d'euros)	2015	2014
TAV Airports (Turquie)	38	25
Schiphol Group (Pays Bas)	11	11
Société de Distribution Aéroportuaire	6	6
TAV Construction (Turquie)	1	1
Autres	3	2
Total	**59**	**45**

NOTE 35 Informations relatives aux parties liées

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le Groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ses entreprises associés et contrôlées conjointement ;
- l'Etat, les établissements publics et les sociétés participations de l'Etat ;
- et, ses principaux dirigeants et actionnaires.

Les transactions avec les parties liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Entreprises associés ou contrôlées conjointement		Etat ou participations de l'Etat		TOTAL GROUPE	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Chiffre d'affaires	335	310	1 251	1 229	1 586	1 539
Charges externes			70	66	70	66
Actifs financiers	19	14			19	14
Autres actifs	38	39	227	222	265	261
Passifs financiers					-	-
Autres passifs	2	2	107	85	109	87

1.1 Relations avec les Entreprises associés ou contrôlées conjointement

CDG EXPRESS

Aéroports de Paris s'est associé à SNCF Réseau et à l'Etat au sein d'une société d'études dénommée CDG Express Etudes ayant pour objet de réaliser ou faire réaliser toutes études nécessaires en vue de la création de la liaison ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

JOINT VENTURES COMMERCIALES

Dans le cadre du développement des activités commerciales sur les plateformes aéroportuaires, Aéroports de Paris et les sociétés Société de Distribution Aéroportuaire, Relay@ADP, Média Aéroports de Paris ont conclu des conventions permettant à ces sociétés d'exploiter des commerces au sein des aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle. Les transactions entre Aéroports de Paris et ces sociétés concernent essentiellement :

- les redevances perçues au titre du droit d'exploitation concédé par Aéroports de Paris et ;
- la rémunération de l'occupation physique des surfaces de vente.

TAV Construction

Dans le cadre de la construction de son nouveau siège social à Paris-Charles de Gaulle, Aéroports de Paris a confié le chantier de construction à un groupement d'entreprises constitué de TAV Construction et des établissements Hervé.

Par ailleurs, les relations entre la société mère et ses principales entreprises associées et coentreprises sont détaillés en note 18.

1.2 Relations avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat

RELATIONS AVEC L'ETAT

L'Etat français détient 50,6% du capital d'Aéroports de Paris au 31 décembre 2015. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions, notamment de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

Les conventions significatives sont présentées ci-après :

- le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 (cf.§3.1), signé le 31 août 2015 ;
- Relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2015, les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 486 millions d'euros (485 millions en 2014). Au 31 décembre 2015, le montant de la créance vis-à-vis de la DGAC atteint 103 millions d'euros (115 millions au 31 décembre 2014).
- Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des

services de navigation aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.

RELATIONS AVEC LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. Par ailleurs, dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. A ce titre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris et la Société du Grand Paris :

- une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, par laquelle la Société du Grand Paris indemnise Aéroports de Paris des surcoûts qu'elle doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment. Cette convention a été modifiée par un avenant le 9 août 2015 ;
- une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maitrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024.

RELATIONS AVEC Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ;
- Et, des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

1.3 Relations avec les principaux dirigeants et actionnaires

REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants chez Aéroports de Paris sont : le Président-Directeur Général, les membres du Comité exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 5,2 millions d'euros en 2015 contre 5,0 millions d'euros en 2014. Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes et les jetons de présence.

RELATIONS AVEC VINCI

Les transactions les plus significatives avec Vinci comprennent les travaux relatifs à la construction du bâtiment de jonction qui reliera le Terminal Ouest au Terminal Sud de l'Aéroport de Paris-Orly et le partenariat avec Vinci Airports dans le cadre de la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili (cf. note 3).

NOTE 36 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan et les actifs et passifs éventuels se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Avals, cautions	2	2
Garanties à première demande	57	36
Engagements irrévocables d'acquisitions d'immobilisations	501	173
Autres	24	20
Engagements donnés	**584**	**231**
Avals, cautions	54	8
Garanties à première demande	237	199
Autres	-	19
Engagements reçus	**291**	**226**

Les avals et cautions correspondent principalement à des cautions accordées sur prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris principalement pour le compte d'ADP Ingénierie au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Les garanties à première demande ont été exclusivement données par les filiales ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

Les engagements d'acquisitions d'immobilisations qui expliquent la principale variation concernent les projets suivants :

- le bâtiment de jonction entre l'aérogare Sud et Ouest de Paris-Orly ;
- le système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages au départ des banques d'enregistrement situées à l'est du Terminal 2E ;
- les travaux de soutènement de la de jonction entre l'aérogare Sud et Ouest de Paris-Orly en vue d'accueillir la gare du Grand Paris ;
- le bâtiment d'extension de la jetée Est du Terminal Sud ;
- la construction du nouveau siège social d'Aéroports de Paris ;
- la passerelle Cœur d'Orly.

Les engagements donnés aux salariés du Groupe sont présentés en note 13.1.

Les engagements reçus proviennent principalement des garanties reçues des bénéficiaires d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public), de baux civils et de concessions commerciales, ainsi que de fournisseurs.

Une promesse synallagmatique de vente du siège social a été signée courant décembre 2014, des engagements ont été accordés en 2015.

En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris, un pourcentage de 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versé à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aérodromes d'aviation générale.

NOTE 37 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les montants des honoraires de Commissaires aux comptes enregistrés sont les suivants :

	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014	
(en milliers d'euros)	DELOITTE	KPMG	E & Y	KPMG	E & Y
Société mère	380	-	529	398	518
Filiales intégrées globalement	61	174	98	257	73
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	**441**	**174**	**627**	**655**	**591**
Société mère	28	40	28	168	224
Filiales intégrées globalement	-	8	319	3	250
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :	**28**	**48**	**347**	**171**	**474**
Total	**469**	**222**	**974**	**826**	**1 065**

Les mandats des commissaires aux comptes EY et KPMG arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'assemblée générale du 18 mai 2015 a désigné pour une période de six exercices les cabinets EY et Deloitte & Associés en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes concernent essentiellement des prestations rendues par les commissaires aux comptes dans le cadre de projets d'acquisition et de cession par le Groupe et des attestations.

NOTE 38 Liste des sociétés du périmètre de consolidation

Entités	Activités	Pays	% d'intérêt	% contrôle	Filiale de
Aéroports de Paris	Multi-activités	France	MÈRE	MÈRE	
FILIALES (intégrées globalement)					
ADP Ingénierie	International et développements aéroportuaires	France	100%	100%	Aéroports de Paris
ADPi Middle East	International et développements aéroportuaires	Liban	80%	80%	ADP Ingénierie
ADPi Libya	International et développements aéroportuaires	Libye	65%	65%	ADP Ingénierie
ADPi (Beijing) Architects and Engineers Design Co	International et développements aéroportuaires	Chine	100%	100%	ADP Ingénierie
Aéroports de Paris Management	International et développements aéroportuaires	France	100%	100%	Aéroports de Paris
Jordan Airport Management	International et développements aéroportuaires	Jordanie	100%	100%	Aéroports de Paris Management
ADPM Mauritius	International et développements aéroportuaires	République de Maurice	100%	100%	Aéroports de Paris Management
AMS - Airport Management Services (OSC)	International et développements aéroportuaires	Croatie	75%	60%	Aéroports de Paris Management
Hub One	Autres activités	France	100%	100%	Aéroports de Paris
Hub One Mobility	Autres activités	France	100%	100%	Hub One
Hub Safe	Autres activités	France	100%	100%	Aéroports de Paris
Hub Safe Nantes	Autres activités	France	100%	100%	Hub Safe
Hub Safe Training	Autres activités	France	100%	100%	Hub Safe
Hub Safe Régional	Autres activités	France	100%	100%	Hub Safe
Cœur d'Orly Investissement	Immobilier	France	100%	100%	Aéroports de Paris
Cœur d'Orly Commerces Investissement	Immobilier	France	100%	100%	Cœur d'Orly Investissement
Roissy Continental Square	Immobilier	France	100%	100%	Aéroports de Paris
Ville Aéroportuaire Immobilier	Immobilier	France	100%	100%	Aéroports de Paris
Ville Aéroportuaire Immobilier 1	Immobilier	France	100%*	100%	Ville Aéroportuaire Immobilier
Aéroports de Paris Investissement	Immobilier	France	100%	100%	Aéroports de Paris
Aéroports de Paris Investissement Nederland Bv	Immobilier	Pays-Bas	100%	100%	Aéroports de Paris Investissement
Fondation d'entreprise Aéroports de Paris	Activités aéronautiques	France	100%	100%	Aéroports de Paris
Tank Holding Öw	International et développements aéroportuaires	Autriche	100%	100%	Aéroports de Paris
Tank Öwa Alpha Gmbh	International et développements aéroportuaires	Autriche	100%	100%	Tank Holding Öw
Tank Öwc Beta Gmbh	International et développements aéroportuaires	Autriche	100%	100%	Tank Holding Öw
ACTIVITES CONJOINTES (intégrée à hauteur des quotes-parts d'éléments du bilan et du résultat revenant au Groupe)					
CDG Express Etudes	Autres activités	France	33%	33%	Aéroports de Paris

* Le Groupe détient 60% d'intérêt de Ville Aéroportuaire Immobilier 1 et dispose d'un contrat d'option d'achat et de vente croisée sur les 40% restant. L'analyse de ce contrat conduit à retenir 100% d'intérêt.

Entités	Activités	Pays	% d'intérêt	% contrôle	Participation de
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence opérationnelles)					
Schiphol Group	International et développements aéroportuaires	Pays-Bas	8%	8%	Aéroports de Paris
TAV Havalimanlari Holding (TAV Airports)	International et développements aéroportuaires	Turquie	38%	38%	Tank Öwa Alpha Gmbh
TAV Yatirim Holding (TAV Construction)	International et développements aéroportuaires	Turquie	49%	49%	Tank Öwa Beta Gmbh
Transport Beheer	Immobilier	Pays-Bas	40%	40%	ADP Investissement
Transport CV	Immobilier	Pays-Bas	40%	40%	ADP Investissement Bv
SCI Cœur d'Orly Bureaux	Immobilier	France	50%	50%	Cœur d'Orly Investissement
SNC Coeur d'Orly Commerces	Immobilier	France	50%	50%	Cœur d'Orly Comm. Invest.
Société de Distribution Aéroportuaire	Commerces et services	France	50%	50%	Aéroports de Paris
MZLZ Retail Ltd	International et développements aéroportuaires	Croatie	50%	50%	Société de Distribution Aéroportuaire
Média Aéroport De Paris	Commerces et services	France	50%	50%	Aéroports de Paris
Relay@ADP	Commerces et services	France	50%	50%	Aéroports de Paris
ADPLS Présidence	Commerces et services	France	50%	50%	Aéroports de Paris
EPIGO Présidence	Commerces et services	France	50%	50%	Aéroports de Paris
EPIGO	Commerces et services	France	50%	50%	Aéroports de Paris
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (SCNP)	International et développements aéroportuaires	Chili	45%	45%	Aéroports de Paris Management
Zaic-A Limited	International et développements aéroportuaires	Royaume-Uni	26%	21%	Aéroports de Paris Management & TAV Airports
Upravitelj Zra ne Luke Zagreb	International et développements aéroportuaires	Croatie	26%	21%	Zaic-A Limited
Medunarodna Zra na Luka Zagreb	International et développements aéroportuaires	Croatie	26%	21%	Zaic-A Limited
Consorcio PN Terminal Tocumen SA	International et développements aéroportuaires	Panama	36%	36%	ADP Ingénierie
ENTREPRISES ASSOCIÉES (mises en équivalence non opérationnelles)					
SCI Roissy Sogaris	Immobilier	France	40%	40%	Aéroports de Paris
Cires Telecom	Autres activités	Maroc	49%	49%	Hub One
Liège Airport	International et développements aéroportuaires	Belgique	26%	26%	Aéroports de Paris Management
SETA	International et développements aéroportuaires	Mexique	26%	26%	Aéroports de Paris Management

Dans le cadre de son développement, le groupe Aéroports de Paris est amené à prendre des participations dans des sociétés d'aéroports ou à créer des filiales dédiées à l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, et, en particulier, à l'exécution de contrats de prestations de services. Ces entités représentent individuellement moins de 1 % de chacun des agrégats (Chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat de la période).

Entités	Activités	Pays	% de détention	Détenue par
PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES N'ENTRANT PAS DANS LE PERIMETRE (sans activité ou activité négligeable)				
En France :				
ADPM 1	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	Aéroports de Paris Management
ADPM 2	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	Aéroports de Paris Management
ADPM 3	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	100%	Aéroports de Paris Management
Philippines Airport Management Company	En vue d'exploitation aéroportuaire	France	50%	Aéroports de Paris Management
Cargo Information Network France	Programmation informatique	France	50%	Aéroports de Paris
C2FPA	Centre de formation des pompiers d'aéroport	France	21%	Aéroports de Paris
CCS France	Programmation informatique	France	20%	Aéroports de Paris
Pole Star	Ingénierie, études techniques	France	13%	Hub One
Bolloré Télécom	Télécommunications	France	2%	Hub One
IDF Capital	Capital risques en Ile-de-France	France	1%	Aéroports de Paris
Civipol Conseil	Promotion des compétences du Ministère de l'Intérieur	France	1%	Aéroports de Paris
PACIFA	Editeur de logiciels	France	12%	Aéroports de Paris
A l'international :				
SoftToGo	Portage de logiciels	Argentine	95%	Hub One
Airportsmart LTD	Portage du logiciel d'appel d'offres des achats d'Aéroports de Paris SA	Grande-Bretagne	46%	Aéroports de Paris
U&A Architects & Engineers Co Ltd	Ingénierie, études techniques	Chine	40%	ADP Ingénierie
SOGEAC	Concession de l'aéroport de Conakry	Guinée	29%	Aéroports de Paris Management
LGA Central Terminal LLC	Créée pour le dépôt de l'offre pour la concession de LaGuardia à New York	Etats-Unis d'Amérique	15%	Aéroports de Paris Management
ATOL	Concession de l'aéroport international	Ile Maurice	10%	Aéroports de Paris Management
Airport International Group	Concession de l'aéroport d'Amman	Jordanie	10%	Aéroports de Paris Management
Matar	Contrat d'exploitation du terminal Hadj à Djeddah	Arabie Saoudite	5%	Aéroports de Paris Management

NOTE 39 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture connus à cette date.